

DE 1832 À 1847

LES DÉBUTS DU RÈGNE DE THOMASSIN.

Un nouveau principal : Thomassin dirigea le Collège de 1832 à 1857. C'est lui qui en fit la prospérité, non sans mal.

Thomassin, avait, (comme son prédécesseur), dirigé le collège de Cosne et auparavant avait été censeur adjoint au collège Louis-le-Grand à Paris.

À son arrivée, le collège avait selon R. Baron¹, 78 élèves dont 17 pensionnaires et 13 1/2 pens. Selon le Maire de Nevers² : *À cette époque (1832), la ville a pris à son compte cet établissement, il renfermait alors 32 internes et 8 professeurs [...]* Les chiffres n'ont pas l'air de correspondre. Toujours selon R. Baron et Gueneau, la ville aurait alloué au principal un traitement de 3 000 fr, en compensation de la perte des profits de l'internat.

<<<<<<<>>>>>>>>>

Nouveautés de la rentrée 1832

Une classe de Français puis Classe primaire Supérieure,

Dès la rentrée 1832, deux nouvelles classes furent ouvertes : la 7e et la 8e et des cours spéciaux furent créés en Français, Dessin et Ecriture.

Il faut savoir que le Français (langue et littérature) n'était pas une matière principale d'enseignement, celui-ci étant centré sur le latin et le grec. L'ouverture de cette section sans latin ni grec, est donc une innovation remarquable.

Dumigny affirme³ que la chaire de français ne fut créée qu'en 1836 suite au vote par le Conseil général de bourses départementales pour le collège de Nevers : *Cette subvention permet à la ville de consacrer chaque année des sommes plus considérables en améliorations dans la maison, telle que la création d'une chaire de français [...]* mais il est sûr que cet enseignement était dispensé depuis la rentrée 1832 avec deux divisions. Il conservera son appellation de Classe de Français jusqu'en 1835.

Sur le palmarès de 1833, en 1e division le prix d'histoire et géographie fut décerné à Bernard (Pierre-Désiré) qui figure également dans le palmarès de la classe de Mathématiques, et un Accessit fut décerné à Grincour (Eugène). En 2^e division furent nommés en Orthographe, Barriau (Louis) et Josse (Joseph) et en Mémoire (Récitation), Nillès (Gustave-Nicolas) et Morot Delavault (Édouard).

Cette classe semble avoir eu un certain succès puisque dès 1833, elle comportait une 3e division. En 1834-35 tous les élèves avaient composé ensemble en narration, histoire de France et géographie, exercices français et analyse logique, arithmétique et enfin mémoire (récitation).

En 1835-36 cette classe fut appelée Classe Primaire Supérieure. Elle eut très vite deux divisions appelées Classe primaire Élémentaire et Classe primaire Supérieure, Aux disciplines énumérées ci-dessus venaient s'ajouter l'histoire naturelle, l'écriture et le dessin linéaire, puis en 1838-39, la géométrie, l'arpentage et la botanique. Cette année-là existait parallèlement à cette Classe primaire Supérieure, une Classe de Français avec deux divisions, plus littéraires avec seulement, orthographe, analyse grammaticale, écriture et histoire et géographie, puis arithmétique en 1839-1840. Ces deux types de classes restent distincts jusqu'en 1842 puis se confondront plus ou moins. À partir de 1843, on trouve seulement : Classe primaire Supérieure

¹ R.B. op. cit. p. 40 qui renvoie à V.G. op. cit. t III p. 46

² Discours pour la Distribution des prix de 1855 dans lequel il retrace l'histoire du Collège de 1832 à cette date.

³ E.D. op. cit. p. 58.

Thomassin et la Ville protestèrent contre cette concurrence déloyale et en appelèrent au ministre : Guizot. Cette polémique durera plusieurs années.

La lutte contre le petit séminaire

Duminy ⁶ résume fort bien la lutte engagée entre le Collège et le Petit Séminaire au cours des années 1834 et 1835, en citant trois documents :

Le 9 décembre 1834, Guizot, ministre de l'instruction publique, écrivait au maire : *Je suis toujours décidé à ne tolérer sous aucun prétexte, un abus qui pourrait compromettre l'existence du Collège de Nevers, pour lequel la ville fait de nombreux sacrifices. Il est résulté des renseignements officiels qui me sont parvenus, qu'aucune contravention ne pouvait être constatée et que, en conséquence, il n'y avait nulle décision à prendre relativement au petit séminaire de Nevers [...] Je désirerais, Monsieur le Maire, que vous voulussiez bien me transmettre à cet égard, des renseignements précis et détaillés.*

De son côté, le Maire écrivait : *Cet état de choses affligeant pour la ville, qui ne pourrait pas soutenir plus longtemps un aussi lourd fardeau, est la conséquence du collège de Corbigny, autrefois petit séminaire de Nevers. Je vous ai signalé souvent cet établissement ? Monsieur le Ministre, comme un obstacle permanent à la prospérité des collèges, non seulement de la ville de Nevers, mais encore des autres villes du département, qui sont dans l'impossibilité de résister à la concurrence. L'esprit de corps du clergé engage les prêtres et curés des communes à déprécier le collège de Nevers au profit du soi-disant petit séminaire de Corbigny.*

Et le principal Thomassin faisait un véritable réquisitoire contre lui : *Si le nombre de nos élèves ne s'accroît pas plus vite, cela tient à un établissement rival, vers lequel on se porte, non pas par haine pour nous mais les uns par esprit de coterie, les autres par motif d'économie. Et il précisait le 24 décembre 1835 : J'ai signalé l'établissement de Corbigny comme un obstacle à la prospérité du Collège de Nevers. Si c'était un véritable petit séminaire, il ne nous nuirait pas, mais il n'en a que le nom. On se sert de ces mots « Petit Séminaire » comme d'une enseigne sur laquelle on lirait « Le fisc n'a pas de droits ici pour la rétribution universitaire. Inspecteurs généraux et inspecteurs d'académie, défense à vous de fouler le seuil de cette maison : nos études sont des études sacrées et qui n'ont rien de commun avec l'enseignement profane de vos collèges. Nous qui commandons ici, nous sommes des êtres privilégiés, et nous agissons suivant notre volonté ». Je suis persuadé, moi, que cet établissement n'a été érigé que par envie, par jalousie contre le collège de Nevers.*

Ces textes donnent le ton de la polémique qui ne cessera de se développer jusqu'à la fin du siècle avec des épisodes très divers.

1835 - Victor Mérijot

Entré au Collège en 1828, en classe de 7^e, Victor Mérijot, de Nevers, externe, semble avoir arrêté ses classes au Collège en 1835, en rhétorique. Tous les ans, il figure honorablement sur le palmarès. Il fit une carrière dans la magistrature et l'acheva comme Président du Tribunal civil de Nevers. Mais il a surtout joué un rôle important dans la vie de l'établissement car il fut le premier Président de l'Association Amicale des Anciens Élèves. Il exerça cette charge deux fois, de 1873 à 1876 et de 1879 à 1894. À ce titre comme à celui de Président du Tribunal civil, il présida plusieurs fois la distribution des prix à laquelle, d'ailleurs il assistait régulièrement.

1836 - Jean-Baptiste Alfred Massé.

Alfred Massé, est né à Germigny-l'Exempt (Cher) le 9 mars 1817.

Il était entré au Collège en 1828, avec Mérijot, en classe de 7^e et figure bien avec lui sur les palmarès de 7^e et 6^e. Ensuite son nom n'apparaît plus sur les palmarès. Il aurait quitté le Collège en 1836 après la classe de philosophie. Il a été élève à Sainte-Barbe.

⁶ E.D. op. cit. p. 56-57.

Il était notaire à La Charité,⁷ à la fin du règne de Louis-Philippe. Il fut nommé maire, puis envoyé en exil en raison de son attitude au moment du coup d'État. Il ne rentra qu'après l'amnistie. En 1870, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cosne. Conseiller général du canton de Pougues, il fut élu au Sénat en janvier 1879, où il siégea jusqu'en 1880. Avocat, il fut élu député en 1898 (Radical-Socialiste). En 1902, ancien sénateur de la Nièvre, il avait pris sa retraite à La Charité-sur-Loire où il mourut le 18 octobre 1909 à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

<<<<<<>>>>>>>>

1836 - Création de bourses départementales pour le Collège de Nevers

Pour favoriser le recrutement des élèves, et assurer un meilleur équilibre financier, la Ville demanda en août 1835 la création de bourses départementales. La commission des finances du Conseil municipal déclarait en effet qu'il allait falloir abandonner la régie municipale du pensionnat faute de ce secours. Mais le Conseil Général commença par émettre un vote défavorable par douze voix contre dix. Les conseillers généraux ne voulaient pas accepter une subvention nouvelle pour le Collège.

Une nouvelle demande l'année suivante fut acceptée et le Conseil Général créa vingt-cinq demi-bourses (une par canton) en votant un crédit de 6250 F.

Pour expliquer ce revirement, il faut comprendre l'astuce utilisée par le Préfet en accord avec Thomassin. Il présenta ce projet comme une sorte de politique « clientéliste » à l'avantage des conseillers généraux. Chacun d'eux offrirait en quelque sorte une demi-bourse pour un enfant de son canton, et participerait même au jury chargé d'en désigner le bénéficiaire. Cette personnalisation de l'opération, même si elle compliquait un peu le mécanisme de l'attribution des bourses annuelles, eut le mérite d'emporter l'adhésion des conseillers.

Selon Dumigny⁸, grâce à cette mesure, à partir de 1836, furent créées successivement, au cours des années suivantes, une chaire de physique, une deuxième chaire de Mathématiques et une chaire d'histoire.

<<<<<<>>>>>>>>

1837 – Le discours de M. Fabre, régent de seconde.

Nous avons signalé que les listes des professeurs ne figuraient pas dans les palmarès de toute cette époque. Et qu'il faudra attendre celui de 1845 pour qu'y figurât le discours d'usage.

Mais les journaux en rendaient compte, voire les publiait intégralement et certains étaient édités sous forme de fascicules.

La BMN possède ainsi une édition sous forme de fascicule du discours du 29 août 1837.

Le sujet en était l'Éloge de Guy-Coquille, sieur de Romenay par M. Fabre, professeur de seconde.

Rompant avec l'usage qui voulait que cette ultime leçon de l'année fût adressée aux élèves, M. Fabre s'adresse aux notables réunis à cette occasion : *l'élite de la population de Nevers a senti toute l'importance de la solennité qui nous réunit*. Il résume, pour eux, l'éducation reçue par les élèves au Collège, en trois points : *Une instruction solide et variée, des connaissances étendues, et surtout les principes d'une religion qui a civilisé le monde*. Ce dernier point est évidemment significatif de la mentalité de l'époque et de la montée en puissance du courant catholique. Au fur et à mesure des années, nonobstant leurs opinions réelles, tous les responsables et représentants de l'Université, se sentiront de plus en plus obligés de faire l'apologie du christianisme et de protester de leur fidélité à son égard. La

⁷ Registre Amicale 1897-1950 28 juillet 1910.

⁸ E.D. op. cit. p. 58.

Une polémique entre deux professeurs du Collège MM. Fabre et Bruandet sur l'enseignement du français au collège et l'état de l'école primaire.

Cette même année, deux professeurs du Collège publièrent leurs conceptions, divergentes, sur l'enseignement public. Il s'agissait de M. Fabre dont nous venons d'analyser un discours de distribution des prix et de M. Bruandet.

Ce personnage est assez intéressant à étudier.

Il figure dans les palmarès du Collège à partir de 1807, Nicolas Bruandet de Saint-Pierre était alors en 7^e classe de latinité et avait obtenu des prix et accessit, de même en 1808 en 6^e classe de latinité. Il a donc dû obtenir son bac ou l'équivalent vers 1813.

Nicolas Bruandet était professeur de grammaire, histoire et géographie à Nevers¹⁰. Il était également membre de la *Société grammaticale et littéraire de Paris* et il fut l'un des rédacteurs du *Journal de la langue française* qui parut de la fin du XVIII^e à la moitié du XIX^e siècle. Il aurait publié différents ouvrages de 1816 à 1838 selon Desforges. Si on l'en croit, il aurait donc commencé à publier très jeune.

Nous n'avons trouvé trace que d'un ouvrage grammatical : *Cours classique de grammaire française. Observations sur le cours classique de grammaire française de M. Dessiau*¹¹ et de deux opuscules qui concernent la polémique avec M. Fabre : *De l'enseignement public en France et Réponse à M. Fabre*¹².

N. Bruandet : De l'enseignement public en France.

C'est N. Bruandet qui ouvrit le feu en publiant une étude : *De l'Enseignement public en France*, dans le journal *La Nièvre* en juillet 1837¹³. Son article attaque de suite le point sensible, la longueur des études et les langues anciennes : *la maxime de notre corps enseignant, l'université, a presque toujours été : les meilleures études sont les longues études [...] Qui donc pourrait ignorer qu'un des torts de notre enseignement ne soit d'occuper un jeune homme, pendant dix ans au moins, à étudier le grec et le latin ; comme si avec de l'intelligence et du travail, il ne pourrait pas savoir ces deux langues en quatre ans au plus ? Mais ce qu'il y a de plus irrationnel dans ce singulier système, c'est de faire bégayer du latin à un enfant qui peut à peine articuler des mots français, sans être assuré d'avance que ce latin sera utile à la profession qu'il embrassera. Il demande donc d'insister d'abord sur l'apprentissage du français. Il ne rejette pas en principe l'étude du latin, mais critique en premier lieu la méthode : Si encore on enseignait le grec et le latin comme des maîtres habiles et exercés enseignent les langues vivantes, c'est-à-dire, en ne parlant à leurs élèves qu'italien, anglais ou allemand, nous pourrions concevoir qu'on enseignât le latin aux enfants dès leur bas-âge, parce que c'est véritablement la meilleure manière d'apprendre une langue. Mais il n'en est pas ainsi : personne ne parle grec, et peu de maîtres seraient en état de soutenir une conversation en latin, parce que l'on n'a pas l'habitude de parler cette langue. La seule utilité de leur connaissance étant selon lui la compréhension des textes qu'aucun traducteur [...] ne pourra jamais rendre parfaitement.*

Cette remarque lui permet de passer de suite à sa critique principale, l'inutilité de ces études. Le premier reproche qu'il leur fait est d'amener les élèves au dédain des professions utiles : *Quand une fois ces jeunes gens savent Homère et Virgile, ils dédaignent d'exercer un état honorable*¹⁴. *Fi donc ! Être horloger, être orfèvre, être marchand ! Cela convient-il bien à des gens instruits ?* Il souligne d'ailleurs que ce dédain des professions techniques est le fait

¹⁰ A. Desforges : *Fiches biographiques. Biographies nivernaises*, 2 vol. dactylographiés, BMN, MS 162 387 (1 et 2).

¹¹ Nevers, Pinet éd., 1838, BMN fonds nivernais.

¹² Nevers, Laurent éd. 1937, in 8°, 14 p. et 7 p. BMN.

¹³ Numéros des 13, 16, 20 et 23 juillet 1837. *Ce journal, littéraire, administratif, commercial, agricole, d'annonces et d'avis divers paraît le dimanche et le jeudi de chaque semaine, chez I.-C. Laurent, imprimeur libraire, propriétaire et gérant. Abonnement : 15 fr. par an, 10 fr. pour six mois et 3 fr. pour 3 mois.* Publié en fascicule sans date : BMN , 3 N 1603.

¹⁴ Orthographe normale jusqu'à la fin du 19^e siècle.

aussi de leurs parents. Nous retrouvons cette même remarque de nos jours. Mais il souligne en outre l'afflux exagéré des jeunes gens vers les professions libérales, notaires, avoués, médecins ou avocats qui risquent d'être en surnombre. À notre époque le déséquilibre entre l'orientation des élèves et étudiants et les besoins de l'État et de la Nation, suscite la même inquiétude bien qu'il ne s'agisse plus des mêmes professions.

Il demande donc d'accorder la priorité à l'étude du français. Il se réfère sur ce point à un ouvrage qui venait de paraître¹⁵ et à l'exemple de La Chalotais qui dénonçait, un siècle auparavant, la même carence. (Il cite même en note : *déjà à cette époque on se plaignait que l'étude de la langue française était négligée dans la plupart des institutions, où l'on n'apprenait qu'une philosophie abstraite, ne renfermant ni les principes de morale nécessaires pour se bien conduire dans la société, ni rien de ce qu'il importe de savoir étant homme*. Son adversaire Fabre accordera une importance considérable à cette remarque incidente). La référence à ce réformateur, farouche adversaire des Jésuites, n'est certainement pas innocente. Il demande donc *qu'une chaire spéciale de langue française (soit) établie dans chaque collège*. Par la même occasion, il lance une attaque insidieuse contre un certain nombre de ses collègues recrutés sur ces postes en exigeant *que le professeur qui y sera attaché (ait) subi un examen complet, et non pour la forme, comme cela se pratique fort souvent, selon le plus ou le moins de protection que peut avoir le candidat*. Il voudrait aussi que les professeurs de latinité fussent soumis au même examen ; *car s'il est bon qu'ils sachent parfaitement le grec et le latin, il ne l'est pas moins qu'ils connaissent, au même degré, les principes de l'idiome maternel, le seul que tout le monde parle*. Autrement dit il accuse ces professeurs de ne pas connaître la matière qu'ils prétendent enseigner.

Tout en reconnaissant l'utilité du latin et du grec pour les études philologiques, il affirme pourtant leur inutilité dans la vie courante : *on peut parler et écrire assez purement sa langue sans connaître le grec et le latin* ; et se réfère à ce propos à Arago¹⁶, donnant comme exemples Vauvenargues et Béranger ou George Sand, et sa propre expérience de professeur dans un pensionnat de filles de Nevers dont il fait l'éloge : *Depuis près de douze ans que nous sommes chargé des études d'un des premiers pensionnats de notre département [...] nous avons, plus d'une fois reconnu [...] que les Demoiselles [...] se font remarquer par une diction plus pure, plus élégante, plus correcte que celle de beaucoup de jeunes gens sortis de nos collèges, et que souvent même leur orthographe [...] n'est point entachée des mêmes défauts*. Or dans l'enseignement féminin, on n'enseignait pas les langues anciennes.

Il aborde ensuite l'aspect sociologique du choix des élèves. Il constate que *l'enseignement des collèges est essentiellement destiné à jeter dans le giron social des hommes de lettres, des savans (sic), des médecins, des avocats* et que *tous les jeunes gens ne pouvant raisonnablement exercer ces professions, il est essentiel, indispensable que l'enseignement,*

¹⁵ Napoléon Landais, ouvrage *sur l'instruction et l'éducation publiques en France*. Bruandet avoue d'ailleurs ne pas l'avoir encore lu. Landais citait lui-même Lachalotais (ancien procureur-général au parlement de Bretagne (mort en 1785).

Napoléon Landais, grammairien et écrivain français (1803 - 1852, Paris) Folliculaire connu en littérature sous le pseudonyme d'Eugène de Massy. Il débuta par quelques romans. Recueillant peu de succès, il se lança vite dans l'entreprise grammaticale et lexicographique. Ces études lexicographiques conduisirent naturellement l'auteur à écrire une grammaire qui eut en peu de temps cinq éditions (*Grammaire générale, ou Résumé de toutes les grammaires françaises*, Paris, 1838, in-8°). Landais rattachait ce qu'il appelait la réforme des études grammaticales à une réforme de l'éducation, dont il exposa les principes dans un ouvrage spécial (*De l'éducation et de l'instruction en France*, Paris, in-8°).

Louis-René de Caradeuc de La Chalotais est un magistrat breton né à Rennes le 6 mars 1701 et mort à Rennes le 12 juillet 1785, qui fut procureur général du Parlement de Bretagne. Opposant farouche des Jésuites, il présenta au Parlement en 1761 un mémoire sur les constitutions de l'Ordre (*Compte rendu des constitutions des Jésuites*) qui contribua à sa suppression en France. En 1763, il publia un remarquable *Essai d'éducation nationale*, dans lequel il proposait un programme d'enseignements scientifiques destiné à se substituer à ceux des Jésuites.

¹⁶ François Jean Dominique Arago (26 février 1786, Estagel, Roussillon — 2 octobre 1853, Paris) était un astronome, physicien et homme politique français. A été membre de toutes les académies et député. Directeur de l'Observatoire, secrétaire de l'Académie des sciences, il est un orateur redoutable, capable de défaire les plus brillants contradicteurs. Il est aussi un grand pédagogue et un vulgarisateur scientifique au sens noble du terme. C'est lui qui ouvre l'Académie des sciences aux journalistes. Il dirige aussi un cours public d'astronomie populaire qui ne désemplit pas. On vient des quatre coins de la France pour l'entendre.

Arago a aussi joué un grand rôle politique. Il fut pendant la monarchie de Juillet une des figures du parti républicain. Après la révolution de 1848, il a été ministre de la Guerre et de la Marine dans le gouvernement provisoire de la Seconde République.

d'abord *primaire élémentaire*, ensuite *primaire supérieur*, soit donné aux différentes classes du peuple. Cet enseignement devrait se consacrer aux sciences qui ont un rapport direct avec la carrière future de chacun. Il reprend son argument principal : *Le cultivateur, l'industriel, le manufacturier, peuvent sans inconvénient se passer du grec et du latin, aussi bien que le marchand, l'horloger, le menuisier etc.*

Mais il insiste, ce qui est beaucoup plus significatif, sur la nécessité de donner cet enseignement à tous les enfants du peuple et ce, pour des raisons politiques. *Dans un siècle qui se dit civilisé, il faut que le peuple reçoive cette instruction positive et spéciale, destinée à lui apprendre ses droits et ses devoirs [...] il faut que cette civilisation s'infilte dans toutes les classes et qu'elle ne soit pas le partage exclusif de l'une aux dépens de l'autre.*

Il serait évidemment erroné de prendre M. Bruandet pour un révolutionnaire. Son but en promouvant l'enseignement public généralisé est en fait de maintenir l'ordre social et politique menacé par l'ignorance des classes populaires : *L'ordre, la paix, le bien-être social ne peut exister dans un état que lorsque toutes les parties qui le forment s'harmonient (sic) parfaitement entr'elles : mais pour arriver à ce résultat heureux, il faut extirper l'ignorance qui mine et ronge encore les basses classes de la société. C'est toujours la même idéologie, à savoir : les fauteurs de trouble s'appuient sur l'ignorance du peuple qui se laisse abuser par eux. Les mots qui les désignent sont caractéristiques : les mains rapaces des intrigants et des fripons [...] une foule de gens sans probité, sans bonne foi aucune. C'est pourquoi cet enseignement doit avoir d'abord un but social et politique : que cette instruction [...] reçoive avant tout, une direction morale ; car quelle qu'elle soit, la science sans la vertu, l'honneur, la probité, est une arme cent fois plus dangereuse que l'ignorance elle-même.*

Bruandet prend donc partie vigoureusement pour une généralisation de l'enseignement primaire et notamment du primaire supérieur qui ne commencera à être mis en place à Nevers qu'à partir de 1840 mais il existait déjà au Collège une classe primaire supérieure. Il s'attaque avec un ton polémique remarquable à la politique gouvernementale et à la loi sur l'enseignement primaire. Il dénonce en particulier le recrutement et le statut des instituteurs. Une phrase résume toutes ses critiques : *d'un côté [...] cette loi [...] exige trop de connaissances de la part des instituteurs [...] de l'autre [...] cette profession [...] n'est point suffisamment rétribuée pour que des hommes capables veuillent jamais l'embrasser. Sa revendication est simple : Il faut mettre la loi en rapport avec ce qu'on doit exiger pour l'instruction du peuple; il faut former des instituteurs et surtout leur assurer une existence honnête.*

Les détails fort pittoresques qu'il accumule nous donnent une bonne idée de ce que pouvait être la condition d'un instituteur de cette époque et de ce qu'on exigeait de lui : *chanter au lutrin, lire dans les astres ou expliquer les lois de la physique, analyser les fleurs et les plantes etc. [...] Quoi ! vous accordez à un instituteur un traitement annuel de 200 fr. et vous voulez qu'avec cette modique somme, et tout au plus 200 fr. encore d'élèves, il puisse se nourrir et élever sa famille, s'il en a une !*

Sur les conditions matérielles et morales de la vie d'un instituteur à cette époque, on se rapportera notamment aux écrits de Claude Tillier¹⁷. Précisons que les élèves de l'école primaire devaient payer au maître une rétribution scolaire mensuelle très minime, or, à la campagne, les enfants n'allaient en classe qu'en hiver, soit pendant trois ou quatre mois, le reste du temps ils travaillaient aux champs.

Il réclame donc un effort financier de l'État, qu'il chiffre à 6 millions par an, pour porter le salaire annuel de chaque instituteur à 500 fr. (Le budget national était de 1200 millions de fr). Il indique par la même occasion, ce que pourrait être le programme de l'école : *Qu'est-ce donc pour une nation [...] qu'une telle somme, pour procurer les bienfaits de l'instruction primaire, la lecture, l'écriture, la langue française, le calcul, le dessin linéaire, l'arpentage et des notions d'histoire et de géographie à une foule d'enfants[...]* Remarquons la mention de : la langue

¹⁷ Voir notre étude : *Claude Tillier instituteur. Ses idées sur l'enseignement.* in *Colloque Claude Tillier, 29 Septembre 2001*, BMN, Nevers 2003. Ainsi que *L'Instruction primaire dans la Nièvre à l'époque de Claude Tillier de 1818 à 1844*, in : *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation* A.M.N.E Nevers N° 14 (2001) et 15 (2002).

française, car jusqu'après 1918, la plupart des enfants (et leurs parents) des villages ne parlaient que le patois local ou la langue régionale.

Bruandet s'en prend vigoureusement à la fois au gouvernement et aux classes dirigeantes dont il condamne l'égoïsme et l'affairisme. Les revenus de la Nation sont accaparés par les mêmes profiteurs qui refusent une autre répartition plus juste : *les gros bonnets de toute espèce, à qui des sommes énormes sont accordées pour donner des signatures pendant les 365 jours de l'année, crierait de toute la force de leurs poumons contre une mesure qui leur enlèverait quelques pistoles par an*. Il dénonce notamment l'injustice du sort des professeurs par rapport à celui des fonctionnaires des administrations publiques : *Un professeur de collège, à qui l'on accorde 12 à 1500 fr., ne reçoit qu'un morceau de pain qu'il mange sans pouvoir rien économiser pour l'avenir. Cependant ce professeur a reçu une instruction qui lui a coûté de l'argent et du travail : il a fallu pour arriver à ce poste honorable, qu'il épuisât sa bourse et quelquefois sa santé*¹⁸. Selon lui un fonctionnaire d'une administration gouvernementale pouvait gagner facilement cinq fois plus.

Ses phrases expriment une amertume à peine teintée d'ironie : *Nous le savons, le professeur n'a à remplir qu'une mission de science et de moralité : ce qu'il doit désirer le plus, c'est d'être entouré de respect et de considération ; mais ce respect, cette considération, dans notre siècle d'argent, c'est malheureusement l'argent seul qui les donne ; et tout le monde sent si bien cette triste vérité, que tout le monde se remue en tous sens pour arriver vite à la fortune. Nous sommes singulièrement organisés, nous ne payons les gens et nous n'apprécions les choses qu'en raison inverse de leur utilité [...]*

Il en revient au sort des instituteurs et prend un air de pamphlétaire pour l'évoquer (on croirait entendre Tillier) : *Quel tableau ! celui de la misère et de l'abjection ! Dans la plus grande partie des campagnes, les malheureux instituteurs ne reçoivent que le morceau de pain qui les empêche de mourir [...]* Le manœuvre qui va à sa journée est plus heureux que l'instituteur d'un village ; il dispose au moins de son temps à sa manière ; il n'a qu'un maître, celui qui l'occupe pendant le jour : s'ils sont mécontents l'un de l'autre, ils se quittent sans plus de façon. L'instituteur, au contraire, placé sous la ferrule (sic) de tout le monde, est obligé de rester claquemuré chez lui pendant toute l'année, au milieu d'enfants pauvres et mal élevés pour la plupart, et de se donner, s'il veut faire consciencieusement son métier, une peine incroyable pour les tirer de l'ignorance grasse dans laquelle ils végéteraient sans ses soins et ses fatigues. Et malgré cela il faut encore qu'il s'étudie à plaire à tel ou tel personnage influent de la commune, sans quoi on cherche à lui faire perdre sa place [...]

Il met à part évidemment, les villes importantes et parle en particulier de la Nièvre et de Nevers. Il souligne le développement économique du département notamment sur le plan industriel et fait un bilan de l'enseignement primaire à Nevers : *Nous avons à Nevers, l'École mutuelle, les Frères de la doctrine chrétienne et des écoles de filles fréquentées par 1200 enfants au moins : ces diverses institutions, dirigées par des chefs capables, sont en voie de progrès. Nous avons aussi au collège, une classe primaire supérieure, qui, fréquentée par un plus grand nombre d'élèves, pourra réaliser les avantages qu'on s'en promet.*

Sa revendication générale est la même que celle que défendra Claude Tillier : *Chaque commune doit avoir son instituteur, chaque chef-lieu de département, ainsi que chaque ville importante, doit avoir sa classe primaire supérieure, indépendante de tout établissement*. Ce dernier point était évidemment polémique car beaucoup voulaient que cet enseignement primaire supérieur soit sous la coupe des collèges.

Fabre. Quelques observations sur les articles de M. N. Bruandet.

Fabre attaque d'abord sur le terrain de l'opportunité des articles de Bruandet puisque dit-il : *les deux lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire sont déjà votées par la Chambre*, et que selon lui leur application donne satisfaction. Il attaque ensuite sur le

¹⁸ Voir notre étude sur *Hippolyte Taine au Collège de Nevers (1851-1852)* où les conditions de vie d'un professeur à Nevers sont très détaillées.

fond en affirmant que l'enseignement du français n'est pas négligé dans *les études libérales*. Sa démonstration est significative de l'état d'esprit des professeurs de l'époque : *Les cours de grammaire française d'analyse, de logique grammaticale, sont faits par le professeur dans les classes de sixième, cinquième, quatrième*. Donc trois années consacrées à l'étude formelle de la langue. *Ensuite, dans les classes de troisième, de seconde, de rhétorique, que fait un élève qui traduit les chefs-d'œuvre d'Athènes (sic) et de Rome, sinon reproduire, autant qu'il est en lui, les beautés des modèles qu'il a sous les yeux, et s'exercer ainsi toujours et constamment à atteindre le perfectionnement de sa langue maternelle. La traduction est comme un centre de développements tout à la fois, littéraires, historiques, géographiques, moraux, etc [...]. C'est ainsi que la considèrent tous les jours les professeurs de l'Université.*

C'est parfaitement clair, il n'envisage donc l'étude de la langue française qu'à travers la traduction de textes grecs ou latins. Ce sont les modèles sur lesquels il faut perfectionner la langue maternelle. Ces textes servent aussi de bases pour toute la formation, littéraire, historique, géographique, morale etc. Nous sommes bien dans l'idéologie de la réaction intellectuelle. Toute la littérature française est suspecte depuis au moins le XVII^e siècle, ainsi que toute forme de pensée moderne. C'est ce que ressassent les discours de distribution des prix que nous analysons dans cette période. Fabre lui-même le développe dans ses éloges de Guy Coquille et de Brotier de même que Cougny.

Partant ensuite de la référence à La Chalotais faite en note par Bruandet, il prend vigoureusement la défense de l'enseignement philosophique à l'Université et dans les collèges. Ici encore son plaidoyer est éclairant : *La morale et l'application de ses lois, aux diverses situations de la vie, ont une large part dans l'enseignement philosophique*. Et dans la liste des philosophes qu'il cite : *Platon, Aristote, Saint-Augustin, Boèce, Saint-Anselme, Saint-Bernard, Abélard, Guillaume de Champeaux, n'occupent pas pour rien des peuples entiers pendant plus de vingt siècles [...]* on ne trouve évidemment aucun philosophe postérieur au XII^e siècle et mis à part Platon et Aristote, il n'y a que des pères de l'Église et des Scholastiques. Cette orientation, est d'ailleurs proclamée : *Toujours est-il que l'enseignement philosophique est maintenant plus chrétien, plus applicable et plus appliqué*. Il s'agit bien pour Fabre de défendre l'Université contre les attaques du parti catholique qui l'accusent d'irrégularité et d'immoralité : *Si l'Université voulait se justifier [...] elle n'aurait qu'à montrer la réaction qui s'opère, qu'à indiquer cette tendance vers les idées religieuses, ce retour à une morale pure, à un système conservateur, manifestés par tous ceux qui reçurent dans son sein la vie intellectuelle*. Il affirme bien haut le caractère réactionnaire, conservateur et surtout religieux de cet enseignement. C'est bien ce que nous verrons arriver à son comble à l'époque d'Hippolyte Taine en 1851-1852.

Il affirme d'ailleurs, outre le conformisme religieux de l'Université et de ses disciples, celui des publications : *Il ne paraît pas un ouvrage important, qui ne soit empreint d'une idée religieuse ; cette réaction salutaire, opérée par la génération nouvelle, vient de l'Université*. Il avoue bien une censure de l'Université qui empêche la parution de toute œuvre universitaire qui ne soit pas conforme à l'idéologie catholique et politiquement correcte.

Il établit un parallèle significatif entre la réaction de ce début du XIX^e siècle et la contre-réforme : *Vous n'ignorez pas que maintenant il s'opère une réaction religieuse : que vous êtes relativement au dix-huitième siècle ce que le dix-septième était relativement à celui de la réforme*. Fabre revendique bien haut cette réaction religieuse contre les idées du siècle des lumières et, bien entendu, contre les idées révolutionnaires qui en furent l'aboutissement.

Il prend ensuite la défense de l'action gouvernementale dans le domaine de l'enseignement, des lois décrets et circulaires promulgués, et en particulier de l'activité des inspecteurs généraux. Il affirme que des progrès considérables ont été faits en France depuis la promulgation des nouvelles lois. Il y aurait eu, en deux ans, 20% d'écoles en plus (mais il se garde bien de donner le nombre des écoles qui existaient auparavant), et *près de deux mille brevets d'instituteurs* auraient été délivrés. (pour environ 40 000 communes). En ce qui concerne la Nièvre, il affirme que des progrès ont été faits, qu'on a *marché à grands pas*. Il invite Bruandet à aller à la Préfecture lire les rapports concernant l'enseignement primaire.

Justement notre étude citée plus haut sur l'école primaire dans la Nièvre entre 1818 et 1854, faite à partir des dossiers de la Préfecture montre bien que le tableau misérabiliste qu'en

faisaient Bruandet et Tillier était malheureusement exact malgré tous les efforts du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie qui se heurtaient à la résistance des maires et de la population rurale. Le principe fixé par la loi de laisser à la discrétion des communes la création d'une école, le recrutement et le salaire de l'instituteur, était le principal obstacle à la diffusion de l'école primaire. Bruandet avait raison de demander une intervention financière importante de l'État.

L'aspect économique semble d'ailleurs le gêner. Il reconnaît que *les fonctionnaires du corps enseignant ne reçoivent pas une rétribution proportionnée aux services qu'ils rendent chaque jour*. Il en excuse l'État par une pirouette : *si le corps universitaire comme celui de la magistrature, fait bien avec une faible compensation de ses efforts, l'Université n'en mérite que plus encore l'estime*.

Mais sa dernière partie montre bien son parti pris idéologique. La grande querelle dans l'Université et dans l'enseignement secondaire repose en fait sur l'idéologie philosophique, religieuse, politique et sociale professée, mais on tend toujours à ne pas en parler. La dispute se déplace habituellement, jusqu'à une époque très récente, sur la prééminence de l'enseignement littéraire et surtout celui des humanités (latin et grec). Il se mêle dans ce domaine deux intérêts majeurs. L'intérêt idéologique : cet enseignement paraissant plus réactionnaire que l'enseignement du français et des sciences, et un intérêt purement corporatiste, celui du corps des professeurs classiques défendant leurs postes et leurs prérogatives. Fabre, ne pouvait que bondir d'indignation devant l'affirmation de Bruandet selon laquelle les études gréco-latines n'étaient pas nécessaires pour apprendre et pratiquer la langue française. Fabre dresse une liste considérable d'auteurs français qui avaient en leur jeunesse appris le latin, ce qui d'ailleurs ne prouve rien, puisque de toutes manières, en leur temps, c'était le seul enseignement existant et il finit par citer Charles Nodier qui aurait déclaré : *Quiconque ne sait pas le latin est incapable d'écrire le français avec exactitude et pureté*. Mais Fabre n'explique pas les raisons de cette obligation, il se contente de cette affirmation péremptoire.

Bruandet : Réponse à M. Fabre.

Bruandet ne pouvait pas en rester là dans cette polémique. Sa réponse, quoique courte, est assez cinglante¹⁹. Il constate d'abord que la *dissertation de M. Fabre, enrichie des noms de toutes les notabilités littéraires de l'époque*, n'apporte aucune réponse aux quatre points soulevés par Bruandet : *1° L'étude de la langue française est négligée dans la plupart des établissements publics ; souvent même elle est sacrifiée à celle des langues anciennes ; 2° La dernière loi sur l'instruction primaire est inexécutable dans la moitié de ses dispositions ; 3° Les professeurs des collèges ne reçoivent pas un traitement en rapport avec les sacrifices qu'ils ont faits, ni avec le rang que leur éducation exige qu'ils tiennent dans le monde ; 4° Le traitement accordé aux instituteurs est notoirement insuffisant*. Il constate que Fabre n'aborde pas les deux derniers points et ne nie pas l'insuffisance des traitements des enseignants, car ce fait est trop évident.

Sur le premier point, il maintient que l'étude du français est négligée et que les élèves *ayant étudié plus ou moins bien le grec et le latin [...] croient savoir tout* et ne s'aperçoivent *du vide qui existe dans leur éducation qu'après, quand ils sont lancés dans le monde*, et sont donc obligés de se remettre au travail pour acquérir la maîtrise de leur langue.

Très curieusement, on pourrait de nos jours faire une remarque parallèle. On a accordé une telle importance aux études mathématiques et scientifiques que les professeurs et les élèves ont été amenés à négliger la maîtrise du français. De ce fait de brillants ingénieurs se retrouvent handicapés dans leur travail et leur carrière, faute de maîtriser la communication orale et écrite.

Bruandet n'est pas aussi extrémiste que certains de ses contemporains qui voulaient supprimer complètement les études latines et grecques. Il propose seulement de leur consacrer moins de temps, trois ans pour le latin, en commençant à 12 ans *époque où la raison se développe* et deux ans pour le grec à partir de *la dernière année des humanités* (donc :

¹⁹ L'article de Fabre et la réponse de Bruandet ont été publiés dans le journal *La Nièvre*, numéros des 3, 6, 10 et 13 août 1837.

Rhétorique et Philosophie). Le temps récupéré serait consacré à l'étude de la langue française, qu'il considère comme présentant *tant de difficultés dans la connaissance et l'application des principes qui la constituent*, sous la direction d'un professeur spécialisé et il précise bien : *intervenant chaque jour*. Il insiste évidemment beaucoup sur ce point.

Pour Fabre, on l'a vu, l'étude de la langue française était fondée sur la traduction des auteurs latins et grecs. Bruandet veut des professeurs de langue française spécialisés car *chaque langue [...] a ses règles particulières, ses constructions, ses inversions, ses beautés de style, ses effets d'harmonie qui lui sont propres* et on apprend tout cela *en se nourrissant l'esprit de la lecture des bons auteurs [...] de tout ce que le talent et le génie ont produit de plus parfait dans notre littérature*. Bruandet est prudent et se garde bien de citer ceux qu'il considère comme les bons auteurs français, la plupart risqueraient d'être mis à l'index par le parti de l'ordre moral. Et c'est bien là, le fond idéologique de cette querelle.

Au sujet de la loi sur l'instruction primaire, elle n'est appliquée en apparence que grâce à un abandon de ses exigences. D'abord en n'exigeant pas *des instituteurs les garanties de capacité que votre loi exige*. Même chose pour les écoles : *Parcourez le Département, et vous verrez [...] dans quel piteux état se trouve [...] la majeure partie des instituteurs et des écoles primaires*. Il dénonce la valeur des examens et des brevets dont parlait Fabre : *Mais vous savez peut-être mieux que nous, M. Fabre, comment ont été subis les 4000 examens et délivrés les 2000 brevets [...] Sans doute en marchant à pieds joints sur la loi ! C'est une dérision, entendez-vous, M. Fabre que d'appeler cela exécuter la loi*.

Le ton polémique qu'il emploie ne doit pas cacher la réalité. Il est exact que le recrutement des instituteurs, vu le caractère misérable de leurs conditions d'existence, n'attirait pas de candidats valables et que l'on se contentait souvent de gens qui savaient à peine lire et écrire. Il n'est que de voir les lettres qu'ils envoyaient à l'Inspecteur d'Académie, encore faisaient-ils un effort particulier de correction orthographique et syntaxique à cette occasion.

Bruandet demande donc une amélioration financière de leur situation afin de rendre cette fonction attirante et le développement des Écoles normales pour compléter et assurer leur formation.

Il ne revient pas sur le traitement des professeurs de collèges, mais lance un nouveau brûlot qui nous replace dans la situation de contrôle totalitaire de l'État sur ses fonctionnaires : *Nous voudrions aussi qu'il ne fût pas permis à un ministre de priver, de sa propre autorité, un professeur, de l'emploi qu'il a gagné par ses travaux. Ce pouvoir à nos yeux est arbitraire, immoral. Le professorat doit être assimilé à la magistrature ; il doit être inamovible*. Et il espère que l'Université saura revendiquer son indépendance vis-à-vis de l'État. Il justifie ce point par des raisons pédagogiques : afin que les professeurs, assurés de leur poste, soient encouragés à mieux enseigner.

Mais en fait, derrière cette attaque contre les suspensions ou destitutions ministérielles, il faut voir une protestation contre les destitutions politiques ou idéologiques. Les Ministres essayaient d'éliminer de l'Université, tous ceux qui n'étaient pas de fervents partisans de l'idéologie du pouvoir en place. Cette politique atteindra son comble avec le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte et on en verra un bon exemple avec les mésaventures d'Hippolyte Taine à Nevers en 1851-1852.

<<<<<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>>>>>

1838 – Prospérité du Collège et innovations pédagogiques

Il semble donc que les problèmes financiers et de recrutement fussent moins critiques. Le pensionnat qui depuis la rentrée de 1832 était en régie directe de la Ville voyait aussi ses effectifs augmenter. Selon R. Baron²⁰, le collège avait en 1838, 193 élèves dont 83 pensionnaires et 24 demi-pensionnaires.

Pour les pensionnaires, des activités particulières furent créées, comme des lectures instructives, après lesquelles ils étaient appelés à faire des rédactions littéraires et historiques, pour l'année scolaire 1837-1838.

Il en est question pour la première fois sur le palmarès du 27 août 1838. La manière dont cet exercice est présentée est intéressante : *Ce cours établi dans l'intérêt des Pensionnats, a pour but de rendre la langue française plus familière aux élèves et de les former à une chose rare et difficile, une lecture posée et intelligente. Pour prouver leur attention, ils ont remis régulièrement des rédactions résumant les lectures choisies qui leur étaient faites. Ce travail voulait une récompense : messieurs les membres du bureau d'administration ont décidé que des rangs seraient assignés aux élèves à chaque rédaction nouvelle, et qu'à la fin de chaque année des prix seraient donnés aux deux élèves qui auraient obtenus (sic) les meilleures places.*

Il est significatif que cette étude de la langue française, lecture et rédaction, fût proposée comme une activité extérieure aux cours normaux et supplémentaire, et uniquement pour les pensionnaires. Thomassin semble dans cette présentation, avoir à s'excuser de lui accorder une importance consacrée par des prix. Ceci confirme bien tout ce qui apparaît au sujet de la querelle sur l'enseignement du français dans la polémique entre Bruandet et Fabre.

Cette année-là les deux premiers prix furent pour Berry (Claude-Eugène), de Poitiers, demi-pensionnaire (classe de rhétorique, physique et mathématiques) et Guillerault (Charles), de Cosne, pensionnaire (classe de seconde). Les deux accessits furent pour Farge (Pierre-Antoine-Charles), de Saint-Léger-des-Vignes, pensionnaire (classe de seconde et de mathématiques) et Baudot (Eugène), de Nevers, demi-pensionnaire (classe de troisième).

<<<<<<<<>>>>>>>>>>

Les Prix d'Honneur du Collège et du Lycée.

1837 Rétablissement des Prix d'Honneur.

Pour la première fois, le palmarès de 1837 comporte un Prix d'Honneur, comme c'était l'usage jusqu'en 1830 pour les classes de Rhétorique (discours latin) et de Philosophie (dissertation latine puis discours en français). Faute sans doute d'un niveau et d'un effectif suffisants en classe de Philosophie, ce Prix ne fut décerné cette année-là qu'en classe de Rhétorique pour la composition de Discours latin.

Le premier élève couronné fut Jean-Baptiste Bassinet de Nevers.

Les anciens Prix d'Honneur sur les palmarès de 1817 à 1844.

La collection des palmarès est malheureusement incomplète.

1817 (le plus ancien) ne comporte pas de Prix d'Honneur.

1818 et 1819, Ces palmarès manquent ou ne comportent pas de Prix d'Honneur.

1822 Faute d'un effectif suffisant, il n'y a qu'un prix unique en *Philosophie* et en *Mathématiques*, par contre, il y a en Rhétorique, *un Prix d'Honneur - Discours latin* qui était attribué à Auguste-Joseph Couroux – Desprez.

²⁰ R.B. op. cit. p. 40.

1823, pas de palmarès.

1824, pas de classes supérieures.

1825, pas de palmarès.

1826, Philosophie, Henri Morizot, de Nevers. Rhétorique : Constant Balandreau, de Nevers.

1827, pas de classe de Philosophie. Rhétorique : Louis Regnault, de Tannay.

1828, Philosophie, Amable Léonard, de Nevers. Rhétorique : Lucien Rouet, de Ragon.

1829, Philosophie : Charles Trainard, de Donzy. Rhétorique : Edmond-Marie Buteau, de Château-Chinon.

1830, Philosophie Léon-François-Jules Cliquet, de Clamecy, Rhétorique : Jacques-Benjamin Laroche d'Azy.

1831, pas de prix d'honneur.

1832, pas de palmarès.

1833 à 1835, pas de prix d'honneur.

1836, Rhétorique : Jean-Baptiste Bassinet de Nevers.

1837, Rhétorique : Charles Thénézy, de Nevers.

1838, Rhétorique : Gustave-Symphorien Meyer de Nevers.

1839, Rhétorique : Émile Petit, de Pouilly.

1840, Rhétorique : Jean Thibaudin, de Moulins-Engilbert.

1841 Rhétorique : Louis Ricard, de Charenton (Cher).

1842, Rhétorique : Alfred Desfossez, de Saint-Révérien.

1843, Rhétorique : Ernest Patron de Prunevaux.

1844, Philosophie Jacques-Antoine Dugué, de Saint-Saulge. Rhétorique : Raymond-Édouard Richard, de Saint-Bénin d'Azy.

À partir de cette date se reporter à la liste officielle. (Voir ci-après).

1863 - Une liste erronée de Prix d'Honneur.

Lorsque le Collège fut transformé en Lycée, le Proviseur imagina de faire précéder le premier palmarès du Lycée Impérial du 11 août 1863, d'un Rappel des Prix d'Honneur du Collège de Nevers. Mais l'abbé Lebrun, (le Proviseur nouvellement nommé, mais aussi ancien Principal du Collège) ne devait pas très bien savoir lire les archives et notamment les palmarès.

Dans le but sans doute d'assurer l'ancienneté et la renommée de ces Prix, il les fit remonter à l'année 1832-1833, en relevant les noms des élèves ayant obtenu le prix de discours latin en Rhétorique et celui de discours français (ou de dissertation française) en Philosophie, même si la mention Prix d'Honneur n'y était pas adjointe. Alors qu'en réalité, ces Prix sont plus anciens mais n'ont pas tous deux été attribués chaque année comme on vient de le voir.

. Dans sa précipitation, il commit même des erreurs. Ainsi pour l'année 1832-1833 il indiquait pour la Philosophie : Bruey, alors qu'il fallait lire Brucy, Edmond, de Châteauneuf, pensionnaire. En Rhétorique, Dumonteil, Alexis, de Nevers était demi-pensionnaire et non interne.

Pour l'année 1834-1835, le prix de discours latin en Rhétorique avait été attribué à Bert, Louis, interne certes, mais à la pension Pittié et non au collège,

En 1836, faute d'un effectif suffisant en classe de Philosophie, il n'y avait eu qu'un prix unique attribué à Bert, mais il n'y avait aucun prix de discours français.

En 1837, comme précisé plus haut, il n'y avait eu qu'un seul prix d'honneur en Rhétorique. Même chose en 1838 et les années suivantes. Le Prix d'Honneur en classe de Philosophie a été décerné pour la première fois depuis 1830 à la distribution des prix du 20 août

1844 à Dugué, Jacques-Antoine, né à Saint-Saulge, interne, pour le prix de dissertation en français.

L'ennui c'est que cette première liste, publiée pour la première fois en tête du palmarès du 11 août 1863 du Lycée Impérial, a été reproduite telle quelle, en y ajoutant chaque année les Prix d'Honneur de l'année précédente, et ce, jusqu'en 1967. Personne ne l'a jamais vérifiée ni corrigée.

Nous avons fait, par ailleurs, une étude globale des Prix d'Honneur au Collège et Lycée de Nevers en reprenant l'ensemble de tous les Prix décernés. Nous signalons seulement, au passage, dans la présente histoire, les fondations particulières.

<<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>

LA RÉVOLTE DE 1838

Jean-Placide Turigny (1822-1905)²¹, docteur en médecine mais surtout homme politique nivernais, républicain, proscrit après le coup d'état du 2 décembre 1851, revint à Nevers, écrivit dans le journal *L'Impartial du Centre* puis fonda en 1870 *la Tribune Nivernaise*, et fut député de la Nièvre de 1873 à sa mort. À propos de la révolte des lycéens de Nevers en 1870 ²² (voir plus loin), il raconta ses souvenirs d'une autre révolte qui eut lieu en 1838 vraisemblablement.

Il y a trente-deux ans environ, les élèves du collège de Nevers, ayant pour principal Thomassin se révoltèrent : quaequae ipse miserrima vidi et quorum pars fui ²³. Le soir, vers neuf heures, un jeudi, je crois, les quinquets fumeux furent brisés et quelques vitres volèrent en éclats, et le quartier des grands - il n'y avait alors que deux quartiers - se répandit par la ville après avoir ouvert, avec effraction d'un cadenas, une porte cochère. On hurla - c'était de circonstance :

"La victoire en chantant nous ouvre la barrière

"La liberté guide nos pas ..."

Si le temps n'avait pas effacé les noms de mon souvenir, je voudrais citer ici tous les camarades d'alors ; j'y trouverais quelque papa des insubordonnés d'aujourd'hui, quelque magistrat sérieux et sévère ou quelque colonel rigide sur la discipline [...] Je suis certain des noms suivants : Petitier, Goguelat, Boullenot, Camille Navault, etc . etc . Vieux camarades, vivants ou non, à vous mon bon souvenir !

On mit les administrateurs, les professeurs, la police et les gendarmes à la recherche des fugitifs, et je me rappelle que ce fut le papa Boiral, ainsi que feu le père de notre excellent ami Cyprien Girerd qui vinrent reprendre, à l'hôtel Saint-Louis, où nous allions nous mettre bravement au lit, Camille Demilly et moi [...]

M. Girerd nous demanda : Et pourquoi vous êtes-vous révoltés ?

- Pour nous amuser, répondis-je.

- Croyez-vous que ce sera un amusement pour vos parents ? me fut-il objecté.

On nous dit que tous les autres élèves étaient rentrés, et l'on nous ramena au bercail, fort désappointés.

L'expulsion d'excellents camarades, ni plus ni moins coupables que ceux qui restèrent au collège, ne nous donna pas une haute opinion de la justice des hommes.

²¹ Voir Guy Thuillier *Pour une anthologie des auteurs nivernais jusqu'en 1914*, CDDP, Nevers, 1980, 309 p, pp.222 et suivantes.

²² in *L'Impartial du Centre*, du 4 mars 1870, page 3, sous le titre *Variétés*. ADN 1 PER 123 (2).

²³ J'ai vu cette chose malheureuse et j'en ai fait partie.

Jean-Placide Turigny et Camille Demilly étaient élèves de la classe de troisième ²⁴ et obtinrent des nominations au palmarès du 27 août 1838 : Turigny Placide (pensionnaire, né à Saint-Pierre) 1^{er} accessit de version latine, tandis que son ami Demilly Camille (pensionnaire né à La Charité) obtenait le deuxième accessit. Avec eux huit élèves seulement figurent au palmarès de cette classe dont l'effectif ne devait pas être très élevé. Goguelat, Philippe, né à Château-Chinon, figure sur le palmarès des classes de seconde et de mathématiques, 1^e année. Petitier, Joseph-Alexandre, né à D'Hun-les-Places avait obtenu deux nominations en seconde. Nous n'avons pas trouvé trace dans ce palmarès de Boullenot, Navault ou Girerd. Un Girerd faisait partie du Bureau d'Administration du Collège (présidé par le maire Desvaux, avec comme autres membres, Bort et Auguste Lyons).

Il est amusant de penser que l'un des adversaires politiques de Turigny sera en 1870, le préfet de la Nièvre qui n'était autre que celui que Turigny appelle *notre excellent ami Cyprien Girerd* et qui était son cadet de quelques années (voir notice plus loin). Quant à l'hôtel Saint-Louis, il existe toujours en face du pont de Loire.

Turigny ne nous explique pas quelles furent les raisons de cette révolte dont les suites apparemment ne furent pas trop graves. Mais, dans le même article, il fait un réquisitoire sévère contre le déplorable système d'instruction des lycées. Comme il parle de lycées, ses critiques visent certainement ceux de 1870, mais certains souvenirs personnels de sa jeunesse doivent s'y mêler. Nous les retrouverons à propos de la révolte de 1870.

Les révoltes de collégiens étaient, nous l'avons vu, assez fréquentes mais d'ampleur très variable. Nous ne savons pas s'il y en avait eu d'autres en France cette année-là.

1840 – Jean Thibaudin.

Le nom de Jean Thibaudin (interne, de Moulins-Engilbert) apparaît sur les palmarès du Collège de Nevers pour la première fois pour l'année 1836–1837, avec un accessit en thème en Classe d'Allemand et un 2^e prix en Têtes d'après la gravure en 3^e division de la Classe de Dessin. Il devait être en Classe de 4^e. Notons qu'un Thibaudin Philippe (externe, de Moulins Engilbert - Pension Pittié) figure aussi sur ce palmarès avec un 2^e prix de thème et un accessit de version en Classe d'Anglais (2^e division) mais il ne devait être qu'un cousin éloigné.

En 1837–1838, il est en 3^e et obtient un accessit de version grecque et un 1^e prix de Têtes d'après la gravure en Classe de Dessin. L'année suivante il figure en Classe de Mathématiques (1^e année) et décroche le prix d'Excellence et le 1^{er} prix d'Arithmétique, ainsi que le 1^{er} prix de Têtes d'après la gravure en Classe de Dessin (1^e division).

En 1840, Jean Thibaudin terminait brillamment ses études au Collège de Nevers avec huit nominations au palmarès du 26 août 1840. Il figure dans 5 Classes. En Classe de Mathématiques il obtient le Prix d'excellence, le 1^{er} prix d'Algèbre, le 1^{er} prix de Géométrie et le prix aux Examens de semestre. En Classe de Rhétorique, il obtient le prix d'Honneur (Discours latin) et le Prix de Discours français. En Classe d'Allemand (1^e division), le prix de Thème et un accessit en Version et en Classe de Dessin le 2^e prix en Académies.

Contrairement à son camarade Turigny, qui était dans la même Classe de Rhétorique, Thibaudin a dû passer le baccalauréat cette année-là, comme le faisaient beaucoup d'élèves ou bien il était revenu l'année suivante au Collège pour préparer le concours d'entrée à Saint-Cyr. Il intégra, en effet, cette École au cours de l'année scolaire (en Avril 1841). Il ne figure donc pas sur le palmarès de l'année suivante. Il était toujours interne au Collège et n'avait donc pas subi les conséquences de la révolte de 1838. Mais était-ce à lui que Turigny faisait allusion en citant *quelque colonel rigide sur la discipline*.

Car ce très brillant élève a fait une non moins brillante carrière militaire.

Il était né à Moulins-Engilbert le 13 septembre 1822 (et non en novembre comme l'affirment le registre de l'Amicale ²⁵ et différentes sources sur Internet). Il était entré à Saint-

²⁴ La classe de troisième faisait partie du grand quartier et les élèves étaient dans le même dortoir que les plus grands.

²⁵ Registre de l'Amicale 1897-1950, Assemblée générale du 28 juillet 1906.

Cyr le 19 avril 1841 (sorti en 1843). Il servit en Afrique, fit la campagne d'Italie. Colonel en 1871, il prit part aux combats de Forbach, de Rezonville, au siège de Metz. Prisonnier de guerre après la capitulation de cette ville, il parvint à s'évader, rentra en France où, sous le pseudonyme de Commagny (le nom d'une paroisse nivernaise près de Moulins-Engilbert sur la route de Saint-Honoré) où les Thibaudin étaient propriétaires ²⁶. Il commanda le 10^e régiment de guerre avec le grade de général de brigade auxiliaire. En 1870 Jean Thibaudin était lieutenant-colonel. Le 17 février 1871, il fut nommé colonel, (il fut donc à la fois promu et rétrogradé). Il fut promu au grade de général de brigade en 1877 et il reçut en 1882, les étoiles de divisionnaire. Entre 1880 et 1881 il entra au Ministère de la Guerre comme Directeur de l'Infanterie. Le 31 janvier 1883, M. Fallières, alors président du Conseil, le chargea du portefeuille de la guerre, laissé libre par la démission du général Billot (qui avait refusé de signer l'expulsion de l'armée des princes d'Orléans). Son successeur Jules Ferry le maintint dans son poste le 21 février. Il se retira le 9 octobre 1883, pour éviter de jouer un rôle officiel dans la visite du roi d'Espagne Alphonse XII. (Juste avant de venir à Paris, le roi d'Espagne était en visite officielle en Allemagne et avait assisté en tenue de colonel honoraire de uhlans à une revue des troupes allemandes à Strasbourg). Il resta dans la réserve jusqu'au 1^{er} mars 1885, fut promu le 28 décembre 1886, au commandement de la place de Paris ; il fut mis à la retraite en 1888.

Il eut plusieurs fois l'idée d'entrer au Parlement. Après des candidatures sans succès, il prit le sage parti de se retirer à la campagne, à Montfermeil, ainsi que l'atteste l'un des descendants de sa famille ²⁷ qui possède une lettre de lui, datée de 1892 (et non à Montreuil selon le registre de l'Amicale). Il est mort en 1905 à 83 ans, sans fortune. Il était grand officier de la Légion d'honneur, mais refusa les honneurs militaires « *ne voulant pas, dit-il, imposer une corvée à ceux qu'il avait tant aimés* ».

1841 - Jean-Placide Turigny.

Jean-Placide Turigny, à qui nous devons le souvenir de la révolte de 1838, était né à Chantenay le 17 janvier 1822 et il y est mort le 1^{er} août 1905 à l'âge de 83 ans ²⁸, la même année que son camarade de classe Thibaudin. Nous reprenons ici presque intégralement sa biographie, dressée par le docteur Subert, Président de l'Amicale des Anciens Élèves.

Il était le fils de Pierre Turigny, percepteur et de Virginie-Suzanne Simonet. Par la branche maternelle, il appartenait à l'art médical, par son grand-père, François Simonet (né en 1762 à Moulins-Engilbert) et par son oncle maternel, Charles Simonet (né à Chantenay le 16 messidor an VIII, et mort à St-Pierre-le-Moutier le 7 mai 1883), tous deux médecins. Turigny avait donc bien la double hérédité de la vocation médicale et de la longévité, aussi vécut-il assez longtemps pour pouvoir présider la Chambre des Députés comme doyen d'âge.

Avant d'en arriver à cette honorable et peu enviable fonction, Turigny avait eu une existence des plus tourmentée. Reçu bachelier en 1840, il avait concouru avec succès pour entrer au Val-de-Grâce d'où il sortit en donnant sa démission fin 1847. En 1850, il passait à Paris sa thèse de doctorat en médecine.

Nous devons apporter une rectification à la biographie du docteur Subert. Placide Turigny était en effet en classe de Philosophie au Collège de Nevers en 1840-1841 et figure sur le palmarès du 25 août 1841 avec un Prix en dissertation latine et un accessit en dissertation française. Il a dû avoir le baccalauréat en 1841. Ces palmarès montrent également que pour les années 1838 à 1841, il était externe au lycée et pensionnaire à la pension Pittié. Sans doute la suite de la révolte de 1838.

Il y avait à peine un an qu'il était établi à Nérondes, qu'en sa qualité de républicain convaincu, il fut condamné à six ans de déportation en Afrique, mais put s'échapper et gagner

²⁶ Informations communiquées par un descendant de la famille, M. François Sonnet, lui aussi ancien élève du Lycée, courrier personnel de décembre 2007.

²⁷ Même source.

²⁸ Registre de l'Amicale 1897-1950, Assemblée générale du 28 juillet 1906.

Bruxelles. À son retour en France, il fut interné à Chantenay. En 1868, commence son rôle de journaliste par sa collaboration à « *L'Impartial du Centre* » et il devient en 1870, conseiller général de Saint-Pierre le Moûtier. Il fut élu député en 1873 et depuis cette époque a toujours été réélu.

Il pouvait avoir des adversaires politiques, mais il n'avait pas d'ennemis, car il ne s'en était jamais fait. Franc d'allure et de langage, il était estimé de tous. Laissant de côté l'allure solennelle de ses fonctions législatives, il se présentait à la tribune en « bon garçon » qu'il était.

Il avait dans sa carrière, sacrifié à la Muse campagnarde et écrit quelques bluettes sous le nom de « Libellules ». nous l'avons vu se mêler aux fêtes, précédé de l'ami Baffier, et il y apportait sa figure avenante et sa bonne humeur communicative.

Ce personnage, aux convictions républicaines fortes, est assez caractéristique de ces notables nivernais, d'esprit libéral, proches de la population, que l'on trouvait dans les milieux industriels (bois, fonderies, forges) et les professions libérales. Il est intéressant aussi de noter le lien avec des artistes locaux comme Baffier. On peut considérer que le « jeune Turigny » représentait aussi l'état d'esprit de bon nombre de ses camarades de collège, fils de cette même bourgeoisie libérale. Ce qui tempère l'appréciation portée sur ses élèves par Hippolyte Taine quelques années plus tard.

1841 - Jean-François Eugène Desveaux.

Dans la même promotion, nous trouvons un autre élève intéressant à plusieurs titres²⁹. Eugène Desveaux, né à Paris en 1825, était le fils du maire de Nevers. Il entra au Collège de Nevers en 1833, en classe de français, 2^e division ce qui correspondait à la classe de 9^e. À partir de cette date, son nom figure chaque année sur tous les palmarès avec plusieurs nominations. Une seule remarque, il était passé directement de la 8^e à la 6^e. Il figure encore en bonne place sur le palmarès de la classe de rhétorique le 25 août 1841, où il est nommé (mentions ou accessits) quatre fois et couronné quatre fois : 2^e prix d'enseignement religieux, 1^e de mathématiques, de version latine et de version grecque.

Son nom ne figure pas sur le palmarès de l'année suivante. Nous savons qu'il s'est engagé au 11^e régiment d'artillerie, et qu'il prépara des concours. Reçu à l'École forestière et à Polytechnique, il opta pour cette dernière où il entra en 1846 et en sortit en 1848 comme sous-lieutenant d'artillerie.

Il a fait une carrière militaire assez classique avec un passage aux Forges du Centre, quatre ans de campagne en Algérie. Pendant la guerre de 1870, il combat à l'armée du Rhin, Borny, Gravelotte, Saint-Privat. Après la capitulation, il est interné à Giessen. Libéré, il poursuit sa carrière et prend sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel. Il avait occupé ses loisirs à écrire des impromptus poétiques et à faire des recherches d'histoire locale. Il est décédé à Autun le 9 janvier 1910 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

<<<<<<<<>>>>>>>>>

²⁹ Registre Amicale 1897-1950 28 juillet 1910.

1839 - UN AUMÔNIER ET UNE CHAPELLE.

Le 12 juillet 1839 le Recteur de Bourges demanda la création d'un poste d'aumônier vu l'importance du collège. Cette demande fut acceptée par la Ville d'autant plus volontiers que la nouvelle chapelle était en voie d'achèvement.

Nous rappelons qu'à différentes reprises le Collège avait eu effectivement un aumônier, tantôt payé par le Principal, tantôt par la Ville.

L'évêque nomma donc l'Abbé Lebrun à ce poste le 10 novembre et le Mercredi 4 décembre 1839 eut lieu la bénédiction de la Chapelle du Collège de Nevers et l'installation de l'aumônier.

Une cérémonie fastueuse au milieu d'un nombreux concours où l'on remarquait les principales autorités de la ville et du département : MM. le Préfet, le Général, le Maire et ses Adjoints, les membres du Conseil Municipal, plusieurs magistrats, la plupart des chefs d'administration et les officiers de la Fonderie Royale, MM. les membres du Bureau d'administration du Collège, et avec eux M. le Principal et MM. les Professeurs, tous vêtus de leurs robes de cérémonie et décorés de leurs insignes universitaires, assistaient à cette fête à laquelle ils avaient un intérêt particulier.

Monseigneur l'Evêque a voulu officier ; il était entouré de tous les membres de son Chapitre et de la plupart de MM. les Ecclésiastiques de sa ville épiscopale.

Le procès verbal officiel de cette cérémonie ³⁰ rappelle en outre que l'Abbé Lebrun avait laissé à Clamecy les meilleurs souvenirs pour son dévouement pendant le choléra. Nous apprenons que pendant la messe, MM. les Maîtres de musique avaient exécuté plusieurs symphonies ; *qu'ensuite, dans la nouvelle salle de dessin, un élève de rhétorique, le jeune Poinet, dans des vers latins, élégants et faciles, lui a exprimé en son nom et au nom de ses camarades, tout le bonheur qu'ils éprouvaient en ce jour. La réponse de Monseigneur respirait toute la douce affabilité de Fénelon.*

Le Principal remercia, bien entendu, l'évêque du choix qu'il avait fait de Monsieur Lebrun : *Ce nouveau collègue que vous nous avez vous-même, choisi, fera pour le cœur ce que nous cherchons à faire pour l'intelligence ; il aidera dans cette tâche difficile et laborieuse de l'éducation, ces Professeurs si dévoués qui (le) reçoivent avec bonheur de vos mains et l'entourent déjà de leur amitié.*

Première conséquence de la nomination d'un aumônier, la création d'un cours d'enseignement religieux dirigé par lui, avec deux divisions pour commencer mais qui deviendra bientôt plus important.

M. l'abbé Lebrun aumônier du Collège.

M. Lebrun, né le 31 juillet 1807, avait commencé sa carrière ecclésiastique, comme vicaire à Clamecy.

Lors de l'épidémie de choléra de 1832, il avait montré beaucoup de courage : *L'abbé Lebrun, à l'exemple du chef de la paroisse, qu'un dévouement et une charité vraiment évangéliques faisaient trouver sans cesse de jour et de nuit au chevet des malades [...] y a perdu une partie de sa santé auparavant forte et robuste*³¹. Il avait été nommé vicaire de la cathédrale de Nevers en 1836. Les habitants de Clamecy avaient d'ailleurs fait des démarches auprès de l'évêché pour qu'il leur fût laissé et Claude Tillier ³² fit même un poème à l'occasion de son départ.

³⁰.B.M.3N 4320 19. Ce document est le compte rendu officiel de cette cérémonie.

³¹ M. Duviquet, *Notes historiques sur la ville de Clamecy*, 1840, manuscrit, BM, NM 1316 pp. 173-174.

³² Voir article de Guy Thuillier *Quelques documents sur Claude Tillier* in MSA 57-1971 pp. 92 à 97

Juillet – Août 1840. Discours, promesses et réalités.

Le journal de Claude Tillier, *L'Association* du Jeudi 30 juillet 1840³⁷, se fait l'écho d'une sorte de cérémonie officielle au Collège, à la suite de la visite des Inspecteurs Généraux et en présence de l'Inspecteur d'Académie.

Dimanche (26 juillet 1840), M. l'Inspecteur d'Académie a réuni les élèves dans la vaste cour des récréations et en présence des membres du Bureau d'Administration, du Principal, de l'Aumônier et de tous les Professeurs, il a prononcé une allocution où chacun avait sa juste part d'éloges [...]

Le journal a surtout retenu deux des améliorations proposées par l'Inspecteur d'Académie :

-création d'un troisième dortoir pour la rentrée suivante.

-organiser sur une base plus large et plus complète la classe primaire supérieure qui depuis quelques années a été réunie au Collège.

Le journal considère ce point comme de la plus haute importance. L'essentiel de l'article lui est consacré en insistant sur les points suivants : rappel de la loi du 28 juin 1833 exigeant dans chaque ville de plus de six mille âmes l'établissement d'une EPS et du contenu de cet enseignement ; il souligne le fait qu'à Nevers, cette EPS a été fondée au Collège ce qui permet l'internat et donc en rend l'accès accessible aux enfants de tout le département, il s'agit d'un enseignement qui tient à l'éducation professionnelle.

Il demande donc au Département d'accorder à ces élèves quelques-unes des bourses qui font du Collège de Nevers un véritable collège départemental.

Cette position de *L'Association*, correspond bien aux idées politiques de Claude Tillier³⁸ qui voulait supprimer les collèges municipaux (mais en gardant un seul collège départemental) au profit des EPS, en qui il voit la future Université du Peuple.

À la suite de cette cérémonie, le Bureau, fait une demande officielle, de création d'un troisième dortoir et de diverses réparations et améliorations des locaux. Cette demande est examinée au Conseil Municipal du 27 août 1840 et renvoyée en commission. Ce n'est que dans sa séance du 2 septembre que le vote intervient : le Conseil accepte la dépense de 6523,80 fr. pour la création d'un troisième dortoir et l'agrandissement du réfectoire. Les autres réparations sont ajournées, eu égard aux finances de la Ville.

Dans sa séance du 27 août 1840³⁹, le Conseil Général, reprit le vœu du Bureau, de la Ville et de Claude Tillier, en reposant la question des bourses cantonales.

Dans la séance du 2 septembre, le Conseil Municipal acceptait également, sur la demande du Bureau du Collège, qu'une indemnité de 5 fr. soit payée par les élèves à qui des modèles de dessin sont prêtés par le Collège. Par contre la Commission s'opposait à augmenter les prix de l'externat, finalement le Conseil accepta de porter ce prix de 4 à 6 fr.

Le Conseil Municipal est surtout préoccupé de faire des économies sur le Collège. Non seulement il se refuse à voter les crédits nécessaires pour sa transformation en Collège Royal, mais il voudrait encore diminuer le budget qu'il lui alloue. Dans sa séance du 16 septembre⁴⁰, il nomme une commission chargée d'aviser au moyen de ramener la dépense moyenne d'un élève du Collège à ce qu'elle est à Bourges, à Moulins et à Clermont, en conciliant l'intérêt de la Ville et celui des élèves.

³⁷ ADN 1 PER 13.

³⁸ Voir notre étude sur les idées pédagogiques de Claude Tillier : *Claude Tillier instituteur*, in *Colloque Claude Tillier*, BMN & SAN, Nevers 2003.

³⁹ *L'Association*, du 22 octobre 1840, *Rapport sur l'Instruction primaire dans le département*.

⁴⁰ *L'Association*, du jeudi 17 septembre 1840.

13) : *Id agamus, ut meliorem vitam sequamur.* (agissons ainsi pour que notre vie se déroule mieux), qui n'a guère de rapport avec le sens théologique de l'Histoire.

Avec beaucoup d'habileté, il introduit un éloge flatteur pour un notable régional, M. Dupin, en faisant allusion à son éloge de Guy Coquille, prononcé à la Cour de Cassation : ce *jurisconsulte qu'une voix autrement imposante que la mienne a dignement célébré.*

Il passe donc à la biographie de Brotier, né à Tannay en 1723, qui arriva au collège de Nevers en 1735. Selon Fabre qui se réfère aux (p. 5, note 1) *Registres relatifs à l'administration intérieure du collège des jésuites (Archives de la Préfecture)* et à la *Correspondance des jésuites de Louis-le-Grand avec ceux du collège*⁴³ Brotier eut quelques difficultés pendant ses classes de grammaire mais se distingua à partir des classes d'humanités. Après sa rhétorique, il alla à Louis-le-Grand pour faire sa philosophie puis sa théologie et entra dans la Compagnie.

Il semble que les Jésuites (ou tout au moins leur activité au XVIIIe siècle), étaient encore mal considérés par l'Église et le gouvernement royal à l'époque de ce discours, en 1840, car Fabre éprouve le besoin d'apporter une appréciation, sans doute tout à fait personnelle, car sans aucune référence. (p.6) *Brotier, Messieurs, ne vit chez les jésuites qu'un corps savant, et jamais, il faut le dire, il ne participa, en dehors de la science, à aucun de leurs actes. C'est pourquoi il insiste beaucoup sur ses fonctions d'enseignement puis de bibliothécaire de Louis-le-Grand jusqu'à la suppression de l'ordre (de 1756 à 1762) ce qui le mettait un peu à l'écart des polémiques de la Compagnie.*

Il note cependant sa participation au grand combat des Jésuites contre les Encyclopédistes. Il en profite pour condamner globalement le Siècle des Lumières (p.7). *Brotier vivait à une époque mémorable durant laquelle des hommes d'un immense talent oublièrent trop que la vraie philosophie vient du ciel, éclaire la terre et porte toujours avec elle le caractère de son origine céleste. C'était le génie méconnaissant sa noble mission, et se parant d'une élégante incrédulité.* Le point important dans cette formulation c'est l'affirmation de la transcendance de la vraie philosophie dont l'origine et le caractère doivent rester divins. C'est la thèse traditionnelle de l'Église.

Brotier publia en effet en 1753 un *Examen de l'apologie de l'abbé de Prades*. Il s'inscrivait donc dans la lutte des Jésuites contre l'abbé de Prades et contre les Encyclopédistes par la même occasion⁴⁴. Selon Fabre, *les conclusions de l'abbé de Prades n'allaient à rien moins qu'à détruire toute l'autorité des croyances qui reposent sur la tradition historique.* Ici encore l'important dans sa formulation c'est l'affirmation de *l'autorité des croyances qui reposent sur la tradition historique.* Les croyances fondées sur la tradition font autorité, il est donc inadmissible de les remettre en cause.

Fabre cite seulement la thèse de doctorat de Brotier⁴⁵ : *Conclusiones ex universâ theologiâ*, (Paris, 1754) pour accorder le maximum d'importance à un travail d'érudition pure, le *Traité des monnaies romaines, grecques et hébraïques, comparées avec les monnaies de France* (Paris, 1760) dans lequel, Brotier esquisse une histoire économique de ces peuples.

En 1763 Brotier publia une *Vie de l'abbé de Lacaille*. Cet astronome célèbre⁴⁶ était son ami. Cette biographie figure en tête de *Cælum australe stelliferum* publié en 1763, après la mort de son auteur, par Maraldi.

⁴³ Documents non retrouvés aux Archives de la Nièvre.

⁴⁴ Jean-Martin abbé de Prades (vers 1720 – 1843) rédigea plusieurs articles pour l'*Encyclopédie*. En 1751, il soutint en Sorbonne, pour le doctorat en théologie, une thèse qui fit scandale, par les doutes qu'elle énonçait sur la spiritualité de l'âme et la divinité de Jésus-Christ. Le pape Benoît XV la condamna et le Parlement intenta des poursuites contre son auteur. Il s'enfuit en Hollande, puis à Berlin, puis à Glogau en Silésie. En 1752, il publia une *Apologie* à laquelle Diderot ajouta un appendice. En 1753, l'abbé de Prades se rétracta de sa thèse et de son apologie, devint chanoine puis archidiacre du chapitre de Glogau.

⁴⁵ Cette thèse est à mettre en parallèle avec celles du Collège de Nevers au XVIIe et XVIIIe siècle que nous étudions par ailleurs. Voir : *Les Exercices publics au Collège de Nevers au XVIIe et XVIIIe siècle*.

⁴⁶ Abbé Nicolas-Louis de Lacaille (1713 – 1762) astronome célèbre, participa à tous les grands travaux astronomiques de l'époque, tracé géographique des côtes de France, tracé de la méridienne, expédition scientifique au Cap de Bonne Espérance, étude de la déclinaison de l'aiguille aimantée, de la longueur du pendule, et produisit une quantité considérable d'études scientifiques publiés dans le recueil de l'Académie des Sciences. Ses ouvrages les plus importants sont : *Astronomie fundamenta* (1757) et *Cælum australe stelliferum* (1763).

Après la dissolution de l'ordre des Jésuites, Brotier fut autorisé à rester à Paris et entra dans la maison des frères Guérin, typographes renommés (à l'époque : Hippolyte-Louis Guérin et Louis de la Tour son gendre). Fabre ne fait plus allusion aux liens entre Brotier et la Compagnie de Jésus.

Cependant il semble bien que ces liens n'étaient pas rompus et que Brotier agissait en sous main en leur faveur. Paolo Bianchini ⁴⁷ déclare en effet : *Si la Compagnie de Jésus a réussi à ne pas interrompre son activité dans l'éducation et l'école, c'est surtout grâce à ses membres les plus jeunes, qui en 1762, étaient seulement au début de la carrière à l'intérieur de l'Ordre. C'est la génération qui, du point de vue biographique et culturel a permis à la Compagnie de survivre jusqu'à la Restauration, celle des Pierre de Clorivière, Gabriel Brotier, Augustin Barruel, Jean-Nicolas Grou, Jean-Baptiste Grosier et Jean-Joseph Rossignol [...] Brotier serait donc resté à Paris pour continuer à travailler en sous-main à l'œuvre de la Compagnie.*

Brotier travailla alors à une édition critique des œuvres de Tacite pour laquelle (p. 9) *il collationna tous les manuscrits de Tacite que la France possédait : à Rome, il consulta ou transcrivit ceux du Vatican. Il y consacra dix ans. Il ne se contenta pas de comparer et critiquer les différents manuscrits, il écrivit lui-même les fragments qui avaient disparu, Brotier sut les restituer d'une manière digne de Tacite et honorable pour l'érudition française [...] avec une pureté et une élégance qui rappellent les plus beaux jours [...] du siècle d'Auguste.* Cet ouvrage fut publié en 1771 (De la Tour éd.) ⁴⁸ et réédité plusieurs fois, un critique actuel en disait : *il eut l'idée originale de composer habilement les passages manquant à l'ouvrage de Tacite et de les incorporer à l'édition [...]*

Fabre insiste beaucoup sur d'autres publications de Brotier (p. 11), notamment ses recueils de *Lettres des Missions étrangères*, écrites par des missionnaires et contenant des études sur l'histoire, la géographie, les mœurs, les dialectes des peuples qu'ils appelaient au christianisme. Il insiste aussi sur son *Histoire des Jardins*. Brotier aimait beaucoup la campagne *Que j'aime à voir la campagne, disait Brotier, dans la saison d'automne ![...] Je cultive les fleurs, et j'éprouve un charme indicible à les voir se parer de ces couleurs brillantes que le plus habile pinceau ne peut qu'imparfaitement imiter.* Fabre cite ici des lettres inédites de Brotier, et met ce goût de la campagne en rapport avec son amitié pour Bernardin de Saint-Pierre, mais il ne dit pas où Brotier et son ami passaient ainsi leurs vacances. En fait Brotier a ajouté son *Histoire des Jardins* à l'œuvre d'un autre Jésuite, René Rapin qui avait écrit quatre livres sur les jardins et l'horticulture ⁴⁹. Il y avait aussi une préface dans le titre de laquelle, Brotier est nommé *Lectori Musarum et Hortorum amatori G. Brotier.* (Lecteur des Muses et Amateur des Jardins). Il avait prévu cette histoire des jardins pour l'insérer dans une édition critique de l'*Histoire Naturelle* de Pline qu'il préparait mais qu'il ne put achever.

Fabre profite de cette variété des écrits de Brotier pour faire l'éloge de l'érudition et de l'étude du latin et du grec (p. 12). *L'érudition orne, polit une littérature, et la soutient dans l'âge de la force et de la maturité [...] Jeunes élèves, si vous voulez que les Muses sourient à vos efforts, cultivez l'érudition. Avec elle vous saurez agir parce que vous aurez appris à penser. Fortifiez-vous dans nos études, ainsi que Brotier sut le faire [...] il s'agit évidemment des humanités et pour qu'il n'y ait pas de doute il poursuit en exaltant ses qualités de latiniste et d'helléniste. Il cite à l'appui, la publication avec son ami Vauvilliers des œuvres de Plutarque, les œuvres morales et les vies des hommes illustres, avec des notes et observations. Son neveu participa à cette édition qui fut par la suite reprise et rééditée par Clavier⁵⁰.*

⁴⁷ Paolo Bianchini, *Les Jésuites et l'enseignement secondaire en France de 1762 à 1820*.

⁴⁸ *Publius Cornelius Tacitus. Opera recognovit, emendavit, supplementis explevit, notis, dissertationibus, tabulis geographicis illustravit Gabriel Brotier.* 4 volumes soit au total plus de 2200 pages avec 1 carte géographique par volume. Réédité notamment en 1776 en 6 volumes

⁴⁹ *Renati Rapini hortorum libri IV et cultura hortensis*, 319 pages, Barbou J éd., Paris 1780 . *Hortorum Historiam addidit Gabriel Brotier.*

⁵⁰ *Les Vies des Hommes Illustres, traduites du grec par Amyot avec des notes et des observations par MM. Brottier, Vauvilliers et Brotier (neveu)*, 16 volumes, 1784-1785. Nouvelle édition avec Clavier en 1801-1802.

1841 - L'Université « de France ».

Au cours de l'année 1841/42 l'Université Royale de France devint Université de France, sans autre adjectif.

Cette même année les classes de Rhétorique et de Philosophie inaugurèrent des conférences de Géométrie, d'Arithmétique, d'Histoire Naturelle et de Zoologie. L'ouverture sur la Science moderne et le monde recommençait. Et l'année suivante, des cours d'Histoire Naturelle étaient dispensés aux élèves de 2e, 3e et 4e. (Notons qu'à cette date le Recteur de Bourges s'appelait : Caresme).

<<<<<<<>>>>>>>>

1842 - Ouverture officielle de l'École Primaire Supérieure.

Le Prospectus de Thomassin.

Comme cela a été signalé plus haut, c'est seulement en 1842, que la loi organisa les Écoles Primaires Supérieures et permit leur installation dans les Collèges, mais nous avons vu que cet enseignement était dispensé déjà à Nevers depuis une dizaine d'année.

Le Principal, Thomassin fit donc imprimer un *Prospectus* d'information daté du 3 septembre 1842 en vue de la rentrée des classes, fixée au 23 octobre⁵³. Ce Prospectus présente cette section, les programmes de ses deux années, la liste des professeurs et les conditions d'admission des pensionnaires avec la liste du trousseau, les tarifs de pension et des frais scolaires et un résumé du règlement de discipline.

Ce document est intéressant à divers points de vue. Il nous renseigne sur la façon dont était considéré cet enseignement, il donne le programme détaillé des cours prévus, théoriquement, par la loi, et quelques détails des conditions matérielles de la vie des internes. On remarquera que bien des points reprennent ceux qui avaient été mis en avant en 1840.

Le paragraphe introductif est significatif : *La loi a voulu qu'un enseignement spécial et en quelque sorte professionnel fût donné aux jeunes gens qui se destinant au commerce ou à l'industrie, se dispensent de suivre le cours des études universitaires. Elle a pris soin de régler le programme des matières de cet enseignement si éminemment utile auquel elle a donné le nom de primaire supérieur, et elle a commandé à chaque ville de quelque importance d'ouvrir une école primaire supérieure à ses enfants.*

Tout en reconnaissant l'utilité de cet enseignement, Thomassin tient à le distinguer nettement des études universitaires. Il n'a pour débouché que le commerce et l'industrie et rien d'autre. Et encore les études universitaires n'apparaissent pas comme superflues pour ces états, seulement on veut bien en dispenser certains. Donc un enseignement spécial et en quelque sorte mis à part. Tel quel, il suscitait déjà des critiques virulentes de la part des universitaires qui redoutaient sa concurrence. Son développement vers un baccalauréat scientifique et technique ouvrant la voie des universités provoquera des polémiques sans cesse renaissantes comme on le verra dans les chapitres suivants.

La situation à Nevers était un peu particulière. La bourgeoisie, liée aux industries du bois et du fer, réclamait depuis longtemps un enseignement professionnel, qui, à la limite lui paraissait plus intéressant que celui des collèges, d'où ses réticences à soutenir le Collège de Nevers. Ceci était très net dans les délibérations du Conseil Municipal. On a vu plus haut que c'était la position de Claude Tillier.

Le paragraphe suivant est donc très révélateur : *La ville de Nevers a fait plus que ne lui demandait la sollicitude de la loi. Elle ne s'est pas contentée d'ajouter au programme légal, certaines matières réclamées par les besoins particuliers de notre industrielle contrée ; elle a*

⁵³ BMN. 2N 256. (4pages).

appelé tous les enfants du département à jouir du bienfait de sa nouvelle école, en l'annexant au collège qui peut les recevoir comme pensionnaires.

On aimerait savoir quelles sont les modifications ainsi apportées au programme de cette école et quels notables les suggérèrent. Quant à l'idée de l'annexer au Collège, elle peut venir aussi du désir d'assurer un recrutement supplémentaire au Collège de la ville et surtout à son pensionnat (à la charge de la municipalité) et de lui donner un peu plus le caractère départemental. Mais cette situation suscitera aussi de multiples critiques, les partisans de l'enseignement primaire y voyant une manière de leur enlever cet enseignement supérieur voire de le détourner vers l'enseignement traditionnel, ne serait-ce que par le fait qu'une partie des cours serait assurée par les professeurs du Collège.

Thomassin, voulant promouvoir cet enseignement ne peut que partir d'un constat d'échec de l'enseignement des humanités, constat qu'il fait peut-être bien malgré lui, comme on le verra dans l'analyse de certains de ses discours de distribution des prix où il se montre un ardent défenseur des études classiques. Mais son constat confirme les critiques faites de toutes part. *Ainsi, à côté des études grecques et latines dont le cours dure tant d'années, et dont si peu profitent, il existe un enseignement indispensable et accessible à tous. Au sein même du collège universitaire, une école s'élève où les jeunes gens qui ont épuisé l'enseignement primaire peuvent, à peu de frais, en deux ou trois ans, acquérir toutes les connaissances qui, à part les langues anciennes, constituent une instruction solide et variée.* Ainsi, à part les langues anciennes, cet enseignement plus court serait-il quand même complet. C'était avouer que ces langues anciennes ne servaient à rien.

Le programme des deux années prévues dès le départ, (mais qui pourrait se faire en trois ans selon la loi), comporte les mêmes matières mais avec des ajouts pour la deuxième année. Nous les étudierons ainsi :

En tête vient la Religion : l'instruction morale et religieuse est confiée à M. l'Aumônier.

Pour l'enseignement du français, on distingue la Lecture, lecture accentuée et courante, à haute voix, lecture des manuscrits puis la lecture expressive des différents genres de composition littéraire, en prose et en vers. Lecture des vieux manuscrits, des livres anciens, du gothique, etc. et, bien entendu, l'Écriture : Principes de la calligraphie, écriture anglaise, bâtarde, coulée, ronde, cursive auxquelles s'ajoutent l'écriture gothique en gros et en fin, Majuscules.

Nous trouvons là, le B-A = BA des commis aux écritures ; pour les rédacteurs, on y ajoute toutes les formes de composition française : Grammaire : Étude de la grammaire française en entier. Analyse grammaticale. Théorie des participes, puis : Grammaire française raisonnée. Analyse logique. Narrations, compositions, style épistolaire. Rhétorique française. – Versification.

La partie sciences débute par les mathématiques : Arithmétique : Numération raisonnée. Les quatre règles et leur application aux fractions anciennes et décimales. Système métrique puis : Théorie des fractions, proportions et progressions arithmétiques et géométriques. Racines carrées et cubiques. Logarithmes. Géométrie : Définition des figures. Pratique de la mesure de leur surface et de leur solidité. Arpentage à l'équerre, puis : Définitions générales. Arpentage à l'équerre et au graphomètre. Levée des plans. Nous pouvons remarquer la nécessité de l'étude des fractions anciennes, les anciennes unités d'avant le système métrique étant toujours usitées malgré la loi. La terminologie peut surprendre comme la pratique de la mesure de la solidité des figures.

En deuxième année, aux mathématiques s'ajoutaient la Mécanique : Notions des machines les plus simples ; la Physique et Chimie : Propriétés générales des corps. Chimie appliquée aux arts. Et l'Histoire naturelle : Éléments de botanique et de zoologie. Physiologie humaine. Bien entendu arts doit d'entendre dans le sens des métiers et de leurs techniques.

Il y avait aussi un programme d'Histoire, Géographie : Histoire : Aperçus généraux de l'histoire ancienne. L'histoire de France sous la première et la seconde race. Inventions, découvertes, progrès des arts pendant les premiers siècles de la monarchie. Puis : Histoire de France depuis Hugues Capet jusqu'à nos jours. Notons ici le curieux emploi du mot race pour

désigner les dynasties ; Géographie : Description générale de la sphère, développement du globe terrestre. – Géographie spéciale et statistique de la France, puis : Les cinq parties du monde, cosmographie, théorie de la terre. Géographie spéciale de l'Europe.

Au cours des deux années, les élèves étudiaient une langue, anglais ou allemand au choix. Il y avait aussi un cours de dessin obligatoire : Dessin linéaire. – Lavis. Puis : architecture, dessin d'agrément, et de pratique commerciale : tenue des livres en partie simple d'abord puis : en partie double.

En fait la troisième année était un redoublement volontaire : *La troisième année sera facultative pour les élèves qui voudraient revoir les matières de la seconde*. On prévoyait donc que pour certains adolescents ce programme serait trop important à assimiler en deux ans. De même il était prévu une classe de mise à niveau pour ceux qui n'auraient pas été admis faute de connaissances élémentaires suffisantes. *Les élèves qui ne seraient pas reconnus aptes à suivre l'enseignement supérieur, pourraient être placés dans l'école primaire du collège, qui en est comme la classe préparatoire*.

Les professeurs prévus pour cette EPS étaient dans l'ordre : MM. L'abbé Lebrun, aumônier : l'instruction religieuse. Boyral, professeur de mathématiques : l'arithmétique, la géométrie, la mécanique. Pérydieu, professeur de physique et de chimie : la physique, l'histoire naturelle et la chimie. Morellet, professeur de rhétorique : la rhétorique française, la lecture expressive, etc. Fabre, professeur de seconde : l'histoire de France et la géographie. Duplessis : l'écriture, la grammaire, les éléments de l'arithmétique, la tenue des livres, le dessin linéaire, l'arpentage, le lavis des plans. Delaroche : la langue allemande. Châtel : la langue anglaise. Raymond : le dessin d'agrément.

On remarquera que tous étaient des professeurs spécialisés du Collège à l'exception sans doute de M. Duplessis qui devait être un instituteur et avait un enseignement assez multiple.

Parmi les conditions d'admission pour les pensionnaires il y avait le fameux trousseau qui devait être le même que pour les autres pensionnaires du Collège. Il était relativement important et devait coûter assez cher et ne comprenait pas moins de dix-huit articles. Les détails sont importants et nous donnent bien une image de la silhouette du potache façon 1840 : un frac bleu foncé avec les boutons du collège ; deux habits - vestes pour tous les jours, ou tout autre vêtement ; la blouse est tolérée ; elle doit être d'un brun foncé, boutonnant par devant ; le sarrau n'est pas admis ; trois pantalons de drap, dont un bleu foncé, semblable à l'habit, et trois pantalons d'été ; trois gilets ; douze chemises ; douze mouchoirs de poche ; quatre cravattes (sic) au choix des parents, dont deux noires au moins ; douze paires de bas ; quatre bonnets de coton ; trois paires de draps ; une couverture blanche en coton (le collège fournit une couverture de laine et un couvre-pieds) ; douze serviettes ; six essuie-mains ; trois paires de souliers ; deux peignes et une brosse à peigner ; une brosse pour les habits ; un chapeau avec un carton et une casquette ; un couvert et une timbale d'argent ; le tout portant le numéro de l'élève.

Il est précisé que l'uniforme est également obligatoire pour les demi - pensionnaires.

L'interdiction du sarrau prouve, a contrario, que cette blouse de paysan ou d'artisan était encore très courante. On notera les bonnets de nuit en coton et le chapeau avec son carton, en plus de la casquette. Le couvert et la timbale d'argent étaient traditionnels. Ce métal étant inoxydable et facile à nettoyer. C'était d'ailleurs un cadeau que l'on faisait soit à l'occasion d'un baptême soit pour une communion solennelle.

Le prix de la pension est de 550 francs, et ce prix comprend les droits universitaires, les frais de blanchissage et l'abonnement aux dépenses de papier, plumes et encre. Il est payable par trimestre et d'avance. Le prix de la demi-pension est de 290 francs. Un trimestre commencé est dû en entier.

Mais il y avait des frais scolaires prévus : *Les parents paient (et c'est la seule dépense en sus de la pension), 5 francs pour frais de modèles de dessin, 2 fr. pour la chapelle, 2 fr. pour le perruquier, 2 fr. pour les bains de rivière auxquels les enfants ne sont conduits qu'avec une autorisation écrite de leurs parents, et sous la surveillance d'un maître nageur*. Soit un supplément de 11 francs. On ne sait pas, combien de séances annuelles étaient prévues chez le

perruquier (coiffeur), ni à combien de séances de natation, les élèves avaient droit. Mais cette activité sportive est effectivement attestée, la plupart du temps sur les bords de la Nièvre, plus rarement de la Loire, Il est vrai que ces rivières étaient plus courantes et moins polluées que de nos jours.

Sur le plan de la discipline, rappel de la nécessité pour les parents n'habitant pas Nevers d'y avoir un correspondant agréé par le Principal. Ils peuvent seuls, venir visiter les élèves au Parloir ou les faire sortir, mais ceux-ci seraient punis s'ils *circulaient en ville seuls ou non convenablement accompagnés*, ou sans l'uniforme du collège. Il est bien précisé en outre que les jours de sortie, ils doivent rentrer à huit heures. *On ne découche jamais, même pendant les congés de deux ou trois jours*. En fait il n'y avait que deux sorties par mois, mais la seconde n'était accordée qu'aux élèves dont les notes avaient été complètement satisfaisantes pendant le mois.

Bien entendu le courrier des élèves est rigoureusement contrôlé, les lettres qu'ils reçoivent doivent être contresignées par les parents. La crainte du monde extérieur est très grande et le règlement souligne que : *Toute communication est rigoureusement, et sous des peines très-graves, interdite entre les internes et les externes*. En étudiant la période des années 1848 à 1852, nous verrons que cette précaution était bien vaine et que les potaches se tenaient parfaitement au courant des événements politiques et autres.

Enfin Thomassin, pour corriger cette sévérité, vante la beauté du Collège et le confort moderne de ses installations : *L'établissement possède des cours spacieuses et plantées d'arbres, quatre salles d'études dans lesquelles sont répartis les élèves, suivant leur âge ; trois dortoirs bien aérés et garnis de lits en fer, une vaste salle de dessin*.

Outre Thomassin, ce prospectus est signé de quatre membre du bureau d'administration, le Maire, Jean Desveaux, Senelle, A. Frébault et F. Girerd, avocat.

Nous étudierons de même d'autres prospectus du Collège puis du lycée. Ce sont de bons témoins de l'évolution (fort lente) de la vie des élèves.

<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>

1844 - Les dates des vacances d'été avancent.

À partir de 1844, les vacances d'été qui commençaient habituellement vers la fin du mois d'août, (la rentrée ayant lieu pour la Toussaint) vont entreprendre un mouvement régressif, la distribution des prix ayant lieu d'abord vers le 20 août puis vers le 15 puis au début du mois. La rentrée parallèlement, remontera jusqu'aux premiers jours d'octobre.

<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>

20 août 1844 - Les discours de la Distribution des prix.

Prosperité du Collège.

Cette année 1844 semble marquer un tournant dans l'histoire du Collège.

Tout d'abord, le palmarès est, pour la première fois, précédé par un petit opuscule de 7 pages sous le titre Collège de Nevers – Distribution des prix ; qui contient une présentation et les discours des trois personnalités présentes. L'introduction souligne ce caractère particulier que *M. le Recteur de l'Académie de Bourges avait bien voulu présider et sanctionner ainsi les succès de nos élèves au Baccalauréat ès-lettres et la progression croissante des études au Collège de Nevers*.

Le 20 août, aussi bien le Préfet que le Maire et le Recteur insistèrent dans leurs discours sur l'excellent niveau des études et des élèves et en félicitèrent le Principal M. Thomassin.

Le discours du Préfet : le but de l'éducation.

Le nouveau Préfet Éloi Mallac ⁵⁴ insista sur le but de l'éducation qui était de développer la dignité morale de nos âmes. *Ce sont de bons citoyens que vos maîtres se proposent de former pour le pays, et il n'y a de bons citoyens, sachez-le-bien, que ceux qui soumettent au frein du devoir leurs volontés, leurs intérêts et leurs passions. Voilà pourquoi, fidèles à l'esprit qui dirige les conseils de la couronne, vos maîtres s'attachent, avec un zèle dont je ne saurais trop les louer, à mêler sans cesse à leurs enseignements les hautes doctrines de l'éducation morale. Voilà pourquoi les saintes lumières du christianisme épurent et fortifient pour vous, par les soins de votre respectable aumônier, les lumières de la science, lumières toujours incomplètes et douteuses si l'on n'y joint pas ce grand complément, ce divin secours de la religion, la première de toutes les sciences.*

Ce rappel idéologique, qui, évidemment, s'adressait aussi bien aux élèves qu'aux maîtres, est très significatif : prééminence du devoir, monarchie, morale, religion, voilà bien les piliers de l'éducation. La science paraît suspecte, ses lumières (sont) toujours incomplètes et douteuses sans la religion, qui est présentée comme la première de toutes les sciences. Le siècle qui va suivre sera en effet marqué par un violent combat de l'Église contre toutes les découvertes et avancées scientifiques, du positivisme à l'évolutionnisme, entre autres, qui lui paraîtront dangereuses pour la foi religieuse.

Ceci apparaît comme le premier indice dans les archives du Collège de la réaction cléricale et anti-moderniste qui allait se développer dans les années suivantes et dont nous suivrons les étapes.

Le discours du Maire.

Le Maire semblait répondre au Préfet en justifiant l'enseignement donné au Collège : *L'état prospère du Collège de Nevers témoigne assez qu'il a su conquérir une place distinguée parmi les établissements d'instruction publique qui se recommande par la force et la bonne direction des études, l'esprit d'ordre et de discipline de son régime intérieur, le caractère moral et religieux de son enseignement.* Comme on le voit, il reprenait une à une, les priorités d'éducation citées par le Préfet et comme lui insistait sur la religion en faisant l'éloge de l'aumônier : *l'esprit véritablement évangélique des principes religieux donnés à nos élèves par leur digne aumônier.* C'est une position de défense contre les attaques lancées par la réaction cléricale contre l'enseignement public et l'Université.

Il évoquait les travaux importants et les crédits votés par le Conseil Municipal et faisait part d'une demande faite au Ministre pour obtenir la création d'une chaire d'histoire, ce qui élèverait l'enseignement du Collège à la hauteur de celui des Collèges Royaux. Les préoccupations électorales apparaissaient à ce sujet, car tout cela visait à démontrer que la ville ne recule devant aucun sacrifice pour mériter la confiance des pères de famille et obtenir les suffrages de l'opinion publique.

S'appuyant sur les rapports des Inspecteurs et du Recteur il soulignait *l'excellente tenue des élèves, le bon esprit qui les anime et cette ardeur au travail dont la classe de philosophie a su donner un exemple que ses succès aux examens du baccalauréat sont venus confirmer.*

⁵⁴ Jacques Christian Paulze d'Ivoy avait été préfet de la Nièvre de novembre 1842 à mars 1843. Contrairement au tableau publié par la préfecture de la Nièvre, il semble qu'il y ait eu vacance du poste pendant quelques mois car son successeur Jacques Éloi Mallac a été nommé en juin 1844 et est resté en poste jusqu'en août 1847.

L'année scolaire 1844-1845

Le 28 février 1845, selon Romain Baron⁵⁷, le ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, écrivait au recteur : *Le collège de Nevers est le plus important des collèges de notre académie. Il est aujourd'hui organisé quant à l'enseignement comme un collège royal, par la création d'une classe spéciale d'histoire. Quelques nouveaux professeurs y ont été appelés cette année et le choix de l'administration s'est fixé sur de jeunes licenciés capables de donner à l'enseignement une vive impulsion.* Nous n'avons pas retrouvé cette lettre, mais d'après la citation faite par R. Baron, il semblerait que l'auteur en soit plutôt le Recteur.

27 avril 1845. Le Principal est décoré.

Le Principal M. Thomassin avait été décoré le 27 avril 1845, de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur. M. Manuel, ancien élève, député de la Nièvre et membre du Bureau d'Administration du Collège se chargea de l'annoncer à l'assistance dans le discours de la distribution des prix suivante en soulignant que *C'était une récompense méritée. Les rapports des inspecteurs généraux, les comptes-rendus de M. le recteur de l'académie ont appelé sur le Collège de Nevers, l'attention particulière de M. le grand-maître de l'Université. Selon lui cette récompense allait à son habile direction, à sa bonne administration, à sa vigilance, à ses efforts de tous les jours, mais il la doit aussi au concours persévérant et dévoué de tous ses collaborateurs.*

Romain Baron précise que le ministre qui se rendait à Alger, s'arrêta à Nevers, pour lui remettre lui-même la croix et le complimenter pour son zèle et pour la brillante réussite de l'établissement qu'il dirigeait.

1845. Discours d'Edme Cougny, régent de rhétorique

Nous connaissons le nom de ce professeur, d'abord, parce qu'il eut l'honneur de prononcer le discours de distribution des prix le 18 août 1845. (il fera aussi celui de 1849).

Dans notre recueil, à partir de 1833, ne figurent que les palmarès, c'est-à-dire les listes des prix décernés, classe par classe, sans aucune mention des noms des professeurs. Celui du principal n'apparaît qu'in fine, après ceux des membres du Conseil d'Administration et avant celui du Recteur qui signe le *Permis d'imprimer*.

Pour la première fois, en 1844, comme nous venons de le voir, ce palmarès était précédé d'un opuscule contenant les discours des personnalités. En 1845, cet opuscule s'ouvrait sur le discours de M. Cougny, régent de rhétorique, suivi de celui de l'Évêque (seulement évoqué), du Principal et de M. Manuel, membre du Bureau et député de la Nièvre.

Nous connaissons également le nom d'Edme Cougny grâce à un curieux ex-libris, sur une édition des œuvres de Virgile de 1682 : *P. Virgili Maronis Opera - Carolus Rueus Soc. Jesu - ad usum serenissi delphini - 2è éd. MDLXXXII ; Ex libris Edm. Cougny - Rhetorici magistri apud Nivernensi Collegium - 1845 - Niverni ad legerim.* Cette dernière formule reste obscure, s'agit-il d'une sorte de devise abrégée ? Ce professeur, Edme Cougny, aurait pu acheter cet ouvrage d'occasion, car sur la page de garde se trouve l'inscription : *de la bibliothèque de Jean-François Cassier, prieur de Saint-sature.*

Quelques années plus tard, le 25 avril 1867, il présentera à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, un mémoire sur *Les représentations dramatiques et particulièrement la comédie politique dans les collèges au XVIe siècle*⁵⁸. La Revue des Sociétés Savantes des Départements ⁵⁹ résumait ainsi ce mémoire : *M. Ed. Cougny, docteur ès lettres, membre de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, correspondant de la Société impériale des antiquaires, etc. lit un Mémoire sur les représentations dramatiques, et en particulier sur la*

⁵⁷ R.B. op. cit. p. 40

⁵⁸ Paris, Imprimerie impériale, 1868, in 8° de 52 pages. BMN, NM 988.

⁵⁹ Revue des Stés Stes des Dép. Paris Imprimerie impériale 1867, 4^e série, t. VI juillet 1867, p. 77.

comédie politique dans les collèges au XVIIe siècle. Après quelques mots sur la naissance et les progrès de l'opinion publique à la fin du moyen âge, il donne une idée des mœurs de la jeunesse universitaire à cette époque, et fait voir par là comment des divertissements scolaires purent devenir une des manifestations de cette puissance nouvelle. Des drames nombreux qui furent joués dans toutes les fêtes scolaires pendant ce siècle, il reste surtout d'intéressants souvenirs : mais il reste aussi des œuvres complètes, fort remarquables, dont quelques-unes sont des comédies politiques assez hardies. M. Cougny en analyse plusieurs de différents caractères, et, après avoir suivi jusqu'à son complet anéantissement cette veine aristophanesque, il conclut que les œuvres qui en sont sorties ont bien été, comme les pamphlets, comme les discours des prédicateurs, etc. des expressions plus ou moins violentes de l'esprit de parti, mais aussi souvent des manifestations considérables du sentiment national.

Dans notre étude sur les exercices publics (déclamations, représentations théâtrales et soutenances de thèses) au Collège de Nevers aux XVIIe et XVIIIe siècle, nous nous référons assez longuement à cette étude qui demeure fondamentale sur les débuts de l'histoire du théâtre en France.

Le discours de Cougny.

Le sujet de son discours⁶⁰, pour la Distribution des Prix, est apparemment classique car il consiste en un panégyrique de la poésie et de son enseignement dans les classes d'humanités. Quelques allusions aux novateurs inquiets qui les attaquent (les études classiques) et qui contestent à l'éducation du Collège son utilité et jusqu'à sa moralité, ainsi qu'une allusion plus précise aux attaques contre l'enseignement de la poésie : *Contre elle se sont élevés toutes les préventions, contre elle ont conspiré tous les efforts* situent davantage ce discours dans les polémiques de l'époque à propos de l'enseignement des collèges. Voir à ce sujet, notre étude sur Claude Tillier et sur la poésie qu'il rejette dogmatiquement tout en consacrant ses loisirs personnels à composer des poèmes assez peu réussis d'ailleurs. Edme Cougny va donc prendre la défense de la sainte poésie, « *l'ange gardien de l'humanité à tous les âges* » souligne-t-il, citant par ces mots Lamartine (préface des premières Méditations).

Mais dans l'exorde de son discours, il rappelle que *ce digne principal m'a fait l'honneur de me désirer pour son collègue, après m'avoir compté parmi ses élèves et évoque cette jeunesse de mon pays enfin, que j'ai précédée de quelques années seulement sur les bancs de ce Collège – tout ce qui m'entoure à cette heure éveille dans mon âme les plus doux souvenirs.*

En effet, Edme Cougny (né à Nevers, externe) était entré au Collège, en classe de 7e en 1830. Il avait obtenu, à la distribution des prix du 29 août 1831, le 1^{er} accessit d'Excellence et un prix dans chacune des trois disciplines figurant au palmarès, le thème latin, la version latine et la langue française.

Rappelons que les vacances d'été duraient deux mois, septembre et octobre, la rentrée étant fixée au 4 novembre (.saison des moissons et des vendanges). En huitième, on composait en thème latin et langue française et l'on commençait le grec en 5^e).

Ce devait être un excellent élément car deux ans plus tard, (nous n'avons pas le palmarès de 1832), sur le palmarès du 31 août 1833, il obtint le prix d'excellence en classe de 4^e. Il avait donc sauté une année. Il obtint également des prix en thème latin, version latine, version grecque, histoire et géographie, et mémoire (récitation). Il n'y a qu'en vers latins qu'il n'était pas nommé.

Mêmes performances en 3^e en 1834, Après quoi, il a dû quitter le Collège pour aller achever ses études ailleurs car nous ne trouvons plus son nom dans les palmarès.

Le voici donc régent de rhétorique faisant l'éloge de la poésie. Mais il parle surtout de la poésie latine et grecque. Si en classe de Philosophie, le Prix d'Honneur était décerné pour la dissertation en français, en classe de Rhétorique, il l'était pour le discours latin, et dans toutes les classes il y avait une composition de vers latins.

⁶⁰ Ce discours se trouve aussi à la BMN 2N 391.

Selon lui, et il cite Marmontel, *il n'y a que les vers grecs et latins où la variété des nombres se concilie pleinement avec la régularité de la mesure, et c'est dans cette source que nous devons puiser l'art de la Versification*. Bien qu'il ait cité Lamartine dans son exorde, il semble épouvanté par la poésie de son temps, le romantisme. Il vilipende ces milliers de rimailleurs passionnés ou frivoles, pédants ou insoucieux, tout infatués d'eux-mêmes, - fléau le plus funeste d'une civilisation avancée ! [...] Ce qu'il semble redouter surtout c'est leur aspect révolutionnaire : *La société les a repoussés ; la société est ingrate et méchante, il la faut réformer, c'est la mission du poète ; et soudain leur imagination délirante démolit et refait en mille façons contradictoires et les lois et les mœurs. Si par hasard, on leur oppose quelque résistance, ils se proclament amèrement les « victimes du siècle, les martyrs du saint amour de l'art [...] Et ces génies incompris du stupide vulgaire, « s'éteignent souvent avant l'âge, - en maudissant une société qui leur « a refusé », disent-ils, « un peu d'ombre et de soleil » ; pauvres fous, qui ont oublié qu'ici-bas nul n'est tenu de nourrir les êtres inutiles ou dangereux !* Et voilà tous les poètes romantiques qualifiés d'êtres inutiles ou dangereux. S'il semble citer Lamartine assez souvent, nous verrons qu'en 1852 les œuvres de celui-ci seront interdites à la lecture des élèves de rhétorique.

C'est bien la génération romantique qu'il attaque ainsi. Il ironise, toujours en citant Lamartine, *Oui, « les génies incompris, les âmes poétiques, faites pour charmer de leurs accents un monde meilleur » sont nées en foule à notre époque. À quoi attribuer cette maladie des esprits ? Comment s'est formé ce tourbillon fatal, où depuis vingt ans se sont englouties tant de jeunes âmes ?*

Pour lui la réponse est simple, *ces « mauvais poètes » étaient de mauvais élèves sur les bancs du Collège ; et tandis qu'auprès d'eux, d'autres plus sérieux ajustaient soigneusement un vers latin, noble vêtement de quelque noble idée, ils entassaient avec une déplorable facilité, de tristes alexandrins, aussi pauvres de style que de sens*. De même, nous verrons qu'en 1852, on supprimera l'enseignement de la philosophie et l'on recentrera l'enseignement littéraire sur la fabrication de vers latins.

On comprend que pour lui la poésie ne soit pas du tout là où les romantiques la cherchent, mais dans les œuvres qui prennent modèle sur les grands auteurs grecs et latins. Et pour lui, les grands prosateurs se confondent avec les poètes *Hérodote et Platon sont souvent poètes à la manière d'Homère et de Pindare*. Poètes aussi d'après lui, Cicéron et Démosthène, et en France Bossuet qu'il met au rang de David, Isaïe, Moïse et Salomon. La valeur des poètes français, qu'il nomme d'ailleurs des penseurs, dépend de leur rapprochement possible avec la poésie antique. *Lafontaine (sic) forme un trio avec Ésope et Phèdre, Corneille illustre Eschyle et Lucain. Racine commente Sophocle et Virgile et poétise Tacite. Voltaire analyse Euripide. Boileau est l'Horace français. Quant à Molière et Lafontaine (ils) vous montrent ce que peut le génie gaulois traçant des sentiers nouveaux sur des routes antiques*. Cette image reprend le principe des classiques : *sur des pensers nouveaux formons des vers antiques*.

La confusion entre la poésie et le discours didactique est évidente : *tous ces grands poètes, grands docteurs, n'ont qu'une voix pour vous répéter un même enseignement religieux, moral et intellectuel. Tous redisent avec des accents plus sympathiques à vos cœurs chrétiens et français, ces nobles et pures leçons que l'antiquité vous donne aussi*.

Vous comprendrez, jeunes amis, quelle poésie il y a dans la vertu, quelle vertu il y a dans la poésie ; vous saurez que le vrai, le beau, le bien ne sont que les trois faces du principe unique et divin qui régit le monde. Et ce panégyrique de la poésie se termine évidemment par un appel à rester toujours fidèle aux lois de la religion et de la morale afin de réaliser à jamais *l'auguste poésie de la vertu*.

Un tel discours rend bien compte de la mentalité de cette époque et sous-entend les conflits qui existaient déjà, aussi bien dans le monde littéraire et universitaire que dans la société. Comme nous l'avons déjà indiqué, la réaction cléricale ultramontaine commençait à devenir de plus en plus prégnante dans la société française et l'ordre moral menaçait d'écraser toute pensée non conformiste. Nous ne sommes qu'à trois années de 1848 et d'une série de révolutions qui vont ébranler fortement toute l'Europe et qui seront suivies d'une formidable

réaction obscurantiste, comme nous le verrons à propos du passage d'Hippolyte Taine au Collège de Nevers.

1845 - Discours de l'Évêque et du Principal

À la suite de ce discours, il est mentionné que *Monseigneur l'Évêque a pris la parole et dans une improvisation élégante, a retracé la direction que le clergé aimait à voir imprimer aux études, et a déclaré avec effusion, que le Collège de Nevers ne laissait rien à désirer sous ce rapport.*

Il est significatif de voir la prétention affirmée par l'évêque que ce soit le clergé qui imprime sa direction aux études. C'est la revendication permanente de l'Église que de contrôler directement le système d'enseignement. Qu'en était-il réellement au Collège, qui selon lui *ne laissait rien à désirer sous ce rapport* ? Ce satisfecit clérical ne dissimulait-il pas une critique implicite, étant donné par ailleurs les démêlés entre Thomassin et le Petit Séminaire ? on ne sait que penser, faute d'avoir le texte de cette improvisation.

À la suite de ce compte-rendu, se trouve le discours du Principal. M. Thomassin faisait une sorte de bilan. Il annonçait que l'internat venait de passer de 110 à 150 places, les bâtiments avaient été agrandis, le confort amélioré et l'on avait introduit un cours de musique vocale dont il faisait un vibrant éloge en rappelant que *la musique fut dans les anciens temps un puissant élément de civilisation ; c'est au son des instruments que le christianisme lui-même pénétra dans plus d'une contrée sauvage, et l'histoire est là pour attester quelle large part les peuples de l'antiquité lui donnaient dans l'éducation publique.* Il ajoutait que la musique adoucit les mœurs, *elle calme les passions [...] pourquoi donc n'aurait-elle pas aussi le pouvoir de plier les esprits rétifs, de rendre l'obéissance plus facile et plus spontanée, en un mot d'enlever à la discipline ce qu'elle a d'austère et de rebutant, et de faire que la contrainte elle-même paraisse n'être que l'exercice de notre propre volonté ?* De même que Cougny ne voyait dans la poésie qu'une forme élaborée de discours moral, de même Thomassin ne voyait pas dans la musique, un art ayant sa finalité en lui-même, mais une autre forme d'éducation morale voire religieuse.

La musique vocale apparaît donc pour la première fois, avec trois divisions, et pour chacune un prix et deux accessits, en fin de palmarès, après la classe d'Anglais, le Dessin et l'Écriture.

Mais il se réjouissait surtout du développement de l'enseignement religieux qu'il présente ainsi : *bien autrement grave dans son application, bien autrement important dans ses conséquences, d'un enseignement bien plus digne de nos constants efforts et de nos plus sérieuses méditations [...] l'objet de nos préoccupations, j'ajouterai, de nos prédilections.* Il en profite pour faire l'éloge de M. Lebrun grâce à qui : *La religion fleurit et prospère dans cet établissement. Des conférences fréquentes et régulières ont porté l'instruction morale et religieuse à un haut degré d'influence ; la culture des âmes doit marcher de pair avec la culture des intelligences, et les études religieuses ne doivent avoir rien à envier désormais aux études classiques.*

D'ailleurs, suivant la coutume, sur le palmarès, les prix d'Enseignement religieux (divisés en 4 sections) arrivaient en tête.

1845 – Le discours de M. Manuel et le Prix d'honneur spécial "Manuel".

M. Manuel, député de la Nièvre, prononça aussi un discours consacré essentiellement à présenter le prix d'honneur qu'il venait de fonder et surtout pour regretter que par suite d'une mauvaise présentation : *il paraîtrait que ma pensée aurait été mal comprise ; je crois savoir que dans les classes inférieures on aurait supposé que ce prix était destiné surtout et pour ainsi dire exclusivement aux classes de rhétorique et de philosophie.* D'où l'absence de candidats à ce prix dans beaucoup de ces classes et un manque d'émulation. Il était destiné à l'élève *qui s'est le plus distingué par sa bonne conduite, son travail assidu et ses succès.*

M. Manuel précisait ce qu'il entendait par bonne conduite qui était : *la première et la plus importante condition exigée, la condition pour ainsi dire sine qua non : La bonne conduite consiste pour vous dans l'accomplissement des devoirs religieux, dans le respect profond et sincère pour les parents, dans la soumission et l'obéissance à vos maîtres, dans la douceur et l'aménité avec vos camarades, dans la politesse et l'urbanité avec tout le monde, dans toutes ces heureuses et précieuses qualités qui font aimer et chérir ceux qui les possèdent.* Ici encore, il est significatif de voir qu'en tête des bonnes conduites figure l'accomplissement des devoirs religieux.

Il le remit lui-même, pour la première fois, ce 18 août 1845, au jeune Sébastien Charles Fichot, interne, né à Saint-Saulge, de la classe de Philosophie (et aussi de Physique), 10 fois nommé. Ce prix sera décerné régulièrement pendant plusieurs années.

La dernière partie de ce discours était consacrée à l'éloge du Collège, dont il rappelait qu'il en fut élève, et à qui il voulait apporter un témoignage de ma reconnaissance *pour les leçons que j'y ai reçues pendant mon enfance.*

Mais il ne pouvait s'empêcher d'évoquer les polémiques récentes sur l'enseignement public et l'Université à propos de la campagne menée par le parti clérical en faveur de la liberté de l'enseignement et qui avait pour but, en détruisant le monopole de l'Université, de permettre à l'Église d'ouvrir librement des établissements secondaires. Cette campagne avait donné lieu à de violentes attaques contre l'Université dans son ensemble, accusée d'être un foyer d'irrégion et d'immoralité.

Cet environnement politique, donne évidemment un sens particulier à toutes les protestations de conformisme religieux figurant dans les discours des enseignants. S'agissait-il de convictions profondes ou de positions défensives ?

M. Manuel qualifiait ces débats de déplorables et ajoutait que pour se défendre des injustes attaques dirigées contre elle, l'Université n'a besoin que de *présenter au monde, au monde tout entier, tous ces citoyens remarquables qui sont sortis de son sein, et dont s'honorent à bon droit les pouvoirs de l'État, l'administration du pays, la magistrature et l'armée.* Au passage cette énumération montre bien que la fonction essentielle de l'Université apparaissait, pour lui comme pour ses contemporains, de fournir des fonctionnaires aux grands corps de l'État.

1846 - J-B Édouard Bornet.

Jean-Baptiste Édouard Bornet, né à Guérigny le 2 septembre 1828, était entré au Collège en 1838 comme externe en classe de 7^e, mais il était pensionnaire à la pension Pittié. Son nom apparaît sur tous les palmarès au fil des années. À partir de la 6^e, il est interne au Collège. Il finit très brillamment sa scolarité en remportant le Prix d'Honneur de Rhétorique en 1845 et celui de Philosophie l'année suivante.

La famille Bornet était une des vieilles familles de Guérigny : son père était agent des Forges de la Chaussade, son frère fut ingénieur de la Cie P.L.M., son oncle, Théodore Bornet étudia les carrières des Perrières à Nevers et fut bibliothécaire de la Ville. Cette famille était rattachée à celle de l'architecte Bouveault.

Il a suivi une carrière scientifique⁶¹. C'était un botaniste distingué. Il s'était consacré à l'étude des algues et des lichens ; il avait découvert, avec l'algologue Thuret, la fécondation des floridées et publié à ce sujet des études remarquables. *Notes algologiques (1847-1880), Études phycologiques (1878).* Il avait contribué à la création du jardin d'essai d'Antibes et à sa transformation en jardin de recherches. Ce *Jardin botanique de la villa Thuret* est aujourd'hui ouvert aux visiteurs. Les travaux de Thuret poursuivis par Bornet puis par Charles Naudin puis par Georges Poirault, ont profondément transformé le paysage végétal de la Côte d'Azur et développé l'horticulture méditerranéenne.

⁶¹ Registre de l'Amicale, assemblée générale du 27 juillet 1912.

Il était membre de l'Institut depuis 1886 et de la Société nationale d'agriculture de France, et avait reçu en 1891 la médaille d'or de la Société Linnéenne. Il était un correspondant de Darwin et devint membre étranger de la Royal Society en 1910. Son nom et ses œuvres sont fréquemment cités, souvent en liaison avec celles de Thuret.

Il habitait à Paris, 27 quai de la Tournelle, mais venait fréquemment dans la région, chez son ami, M. Thuret, de Lurcy-Lévis. Il décéda à Paris le 18 décembre 1911.

Son éloge funèbre tient tout entier dans une phrase du docteur Émile Subert : Édouard Bornet a passé une vie tranquille et heureuse dans la pure étude des plantes.

<<<<<<<<<<>>>>>>>>>

Année scolaire 1846 – 1847.

1846 - Une chaire d'histoire au collège.

Pour la rentrée 1846 un professeur d'histoire M.Gabriel Eysenbach⁶² inaugura la nouvelle chaire. Ce fut lui qui fut chargé du discours d'usage pour la distribution des prix du 16 août 1847. Discours pro domo, son sujet étant : *L'Eloge de l'Histoire*, (on n'est jamais mieux servi que par soi-même). Ce professeur sera une des victimes du choléra qui dévastera Nevers en 1848-49 et sera remplacé par M. Morellet, un des trois auteurs de l'Album du Nivernois.

16 août 1847 - La distribution solennelle des prix.

L'opuscule qui précède le palmarès de cette année-là ne contient que le discours de M. Eysenbach, professeur d'histoire, comme nous l'avons signalé ci-dessus. L'introduction de son discours : *La parole éloquent qui, il y a un an, à pareille époque, retentissait dans cette enceinte, vous a Messieurs, laissé des souvenirs [...] Mais l'honneur que j'ai de parler ici après tant de maîtres habiles [...] prouve que, chaque année, à l'occasion de la distribution solennelle des prix, comme c'était l'usage, un professeur et une ou plusieurs personnalités prononçaient un discours. Mais ils n'étaient pas toujours imprimés ou alors séparément, et beaucoup sont perdus pour nous à moins de trouvailles dans les vieux papiers abandonnés au fond des bibliothèques ou des greniers. Nous ne faisons état évidemment que de ceux qui figurent dans nos recueils mais cette perte est dommageable car tous ces morceaux d'éloquence témoignent de la mentalité et des passions ou problèmes de toutes ces générations.*

Le discours d'Eysenbach : l'Histoire comme une lecture finaliste de l'histoire humaine.

Nous avons dit, à propos de la création de la chaire d'histoire, la situation équivoque de cet enseignement dans l'idéologie de l'époque.

Eysenbach s'efforçait, dans sa justification de l'enseignement de l'histoire, de dépasser les limites que l'on voulait donner à cette discipline, de simple enseignement de morale sociale et politique, en suggérant une sorte de philosophie de l'histoire qui reste d'ailleurs marquée d'un double aspect finaliste, au sens philosophique du terme.

Ceci signifie que, schématiquement, on peut considérer que pour une partie des intellectuels, tels que lui, l'histoire de l'humanité apparaissait obligatoirement comme ayant une double finalité : le progrès de la civilisation (progrès politique, moral, matériel etc.) et l'accomplissement d'un dessein divin (la volonté de Dieu, la Providence divine). Le but de

⁶² Il remplissait aussi la fonction d'archiviste de la préfecture. Il a écrit un ouvrage : *Histoire du Blason et Science des Armoiries*. éd. Mame (Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne) 1848.

l'historien, en étudiant l'histoire des hommes était donc de s'efforcer de découvrir dans les aléas des événements, l'accomplissement de cette double finalité.

Eysenbach présentait d'abord l'histoire, sous son aspect événementiel, la science des faits passés, la description, le tableau de tous les âges écoulés et sa vision était plutôt chaotique, faite comme le disait Shakespeare de bruits et de fureurs : *les empires s'élevèrent et s'écroulèrent, les âges se renouvellent, les peuples se remplacent et se succèdent continuellement ; rien ne demeure, rien, que l'inconstance et l'agitation qui sont le propre partage des choses humaines.*

Pour dépasser ce tableau superficiel de notre histoire humaine, Eysenbach invitait à rechercher les causes des progrès et de la décadence de tant d'empires. Citant Bossuet il affirmait que *les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés.* L'histoire de chaque peuple était donc, en quelque sorte, déterminée, voire prédestinée. Il refusait le hasard, au profit de *cette divine providence qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées et qui frappe ces grands coups dont toute la terre retentit.*

Mais, pour lui, cette volonté de Dieu n'agissait pas arbitrairement, elle avait un but, l'accomplissement d'un grand dessein final. La loi suprême de l'humanité est le progrès. *Dieu a préparé, dans son conseil éternel, les premières familles qui sont la source des nations, et dans toutes les nations, les qualités dominantes qui devaient en faire la fortune. Il a assigné à chacune d'elles, sa tâche dans le travail commun.*

Et il brossait un inventaire des civilisations passées, depuis la Phénicie jusqu'à Rome. *Puis, quand la société ancienne eut accompli l'œuvre à laquelle Dieu l'avait destinée [...] la religion chrétienne y vint introniser une morale sublime, une doctrine divine dont l'antiquité n'avait eu nulle notion.*

Les temps modernes et les dix-huit siècles (sic) de la civilisation européenne avaient réalisé cette ultime phase du dessein divin. Bien entendu, selon lui, la France y avait joué un rôle prépondérant. *Une nation, entre toutes, élue par Dieu, s'est vouée tout entière à la croyance et à la propagation de ces divins principes, et cette nation est la France. La France est la fille aînée de la civilisation moderne, la mère et l'institutrice des nations de l'Europe nouvelle.* Il justifiait par cette mission toute l'histoire passée de la France, les guerres qu'elle avait menées à travers le monde entier et *aujourd'hui encore sur cette terre d'Afrique, arrosée du sang de nos braves et illustrée par la valeur de nos princes.* Belle justification des conquêtes coloniales et en particulier de celle de l'Algérie qui se déroulait en ce moment même.

Il est curieux de trouver d'une manière si claire, un exposé de la vision finaliste et providentialiste de l'histoire. Admirons au passage la transposition de la qualification traditionnelle de la France comme fille aînée de l'Église en fille aînée de la civilisation moderne, mais dans sa pensée ce devait être la même chose. L'histoire et les historiens se mettaient donc au service de la politique nationale française pour la justifier au nom de l'accomplissement de la volonté de Dieu. Nous avons déjà rencontré une idéologie semblable sous l'ancien régime, où l'on avait voulu faire du roi de France le monarque des derniers jours, dans une vision millénariste de l'Histoire⁶³.

La vraie mission de l'Histoire est de faire connaître la fonction que chaque peuple a remplie dans la grande famille humaine, de déterminer la condition essentielle de l'existence de chaque nationalité. Ainsi donc l'historien, selon lui, avait pour mission de découvrir, en quelque sorte la volonté de Dieu pour le destin de l'humanité afin de déterminer le rôle et l'utilité de chaque nation et par conséquent la condition essentielle de (son) existence.

Il n'oubliait pas, bien entendu, le rôle normatif de l'enseignement de *l'Histoire qui se rattache intimement à la science des mœurs pour nous enseigner nos devoirs et nos droits. Sur le plan social (l'art social), les maximes les plus loyales sont précisément celles que l'Histoire enseigne, les meilleures lois celles qu'elle recommande, les pratiques les plus équitables celles qu'elle indique comme les plus habiles et les moins périlleuses.* Il en profitait pour justifier, au nom de l'Histoire, le système politique en place, celui de la Charte dite de 1830 (qui était une

⁶³ Voir à ce sujet notre étude sur Adam Billaut in *Colloque Adam Billaut 2002*, éd. BMN et SAN, Nevers 2004.

modification de celle de 1814). *N'est-ce pas elle (l'Histoire) qui a révélé au monarque éclairé qui nous gouverne, les principes de cette loi fondamentale où sont mis à profit tous les conseils de l'expérience, où l'ordre et la liberté ne sont que la double expression d'une même idée, d'un même besoin, d'une seule et même condition de l'Association politique ?*.

Nous avons dans ce discours un témoignage très net de la volonté des clercs de cette époque, d'affirmer le lien étroit entre leurs sciences, la religion catholique et le système de l'État. Il s'agissait certes pour eux de se mettre à l'abri des inquisitions et proscriptions cléricales, mais beaucoup étaient certainement sincères. Nous savons que Thomassin et sa femme étaient dévots⁶⁴. Et les classes moyennes de cette époque qui avaient déjà connu de grandes révolutions aspiraient à une sorte d'harmonie sociale que la religion semblait pouvoir organiser et garantir.

La réponse de l'Évêque.

En réponse au professeur d'histoire, l'Évêque fit une allocution qui n'est pas reproduite mais seulement résumée : *En répondant à l'orateur, qui avait célébré la grandeur de cette France catholique dont la civilisation transforme et pacifie l'Algérie, Mgr l'Évêque a fait planer, sur toutes les destinées de notre patrie, la religion comme un génie bienfaiteur.*

Thomassin qui est certainement l'auteur de ce compte-rendu ne s'était pas trompé sur la signification idéologique du discours d'Eysenbach : la justification du système politique en place, de la conquête de l'Algérie et de la suprématie de la religion catholique.

Le plus remarquable dans ce concert de panégyriques politiques, c'est que, un an plus tard, à peine, tous (les mêmes notables que l'année précédente, à l'exception du Préfet qui été changé), à l'unisson, allaient se féliciter et se congratuler de la révolution de 1848 qui avait amené un nouveau régime de liberté. L'Évêque lui-même tentera de récupérer le régime républicain. Mais on verra que derrière ce ralliement se cachait la grande peur causée par les émeutes sociales de juin 1848, contre le retour desquelles le nouveau régime apparaissait comme un rempart au moins provisoire.

Le palmarès de 1847

La proclamation des prix et accessits est précédée sur ce palmarès d'un commentaire intéressant sur les prix d'honneur. *Le prix d'honneur de Philosophie, dissertation française, a été remporté par l'élève Maratray, reçu bachelier ; le prix d'honneur de Mathématiques, par Boucher, reçu bachelier ; et le prix d'honneur de Rhétorique, autrefois unique et fêté de préférence, par l'élève Sarriau.*

Il semblerait donc qu'il y ait eu cette année-là trois prix d'honneur, or en fait, sur le palmarès lui-même ne sont mentionnés que les deux prix traditionnels, celui de Philosophie (dissertation en français) et celui de Rhétorique (discours latin), dont Thomassin souligne qu'il était autrefois unique et fêté de préférence. Ce qui se comprend, étant donné la prééminence du latin. Quant à l'élève Boucher, il avait le prix d'excellence en classe de Mathématiques et en classe de Physique, ainsi qu'une nomination d'accessit en dissertation en français en classe de Philosophie. Mais aucune de ces nominations ne comporte la mention : prix d'honneur.

Remarquons au passage à propos de la remarque de Thomassin, que, traditionnellement, au Concours Général, lors de la remise des prix en Sorbonne, le prix le plus applaudi était celui de thème latin qui remplaçait en quelque sorte le discours latin. D'ailleurs l'expression consacrée pour désigner un excellent élève n'est-elle pas de le qualifier de *fort en thème*, même si c'est parfois à titre ironique.

Thomassin faisait aussi un commentaire sur le prix Manuel : *Le succès le plus brillant a été celui du jeune Noblat qui, outre quatorze nominations, a obtenu le prix fondé par M. Manuel, député du département et ancien élève du Collège de Nevers, en faveur de l'élève qui se sera le*

⁶⁴ Voir plus loin notre étude sur Taine au Collège de Nevers (1851-1852).

plus distingué, pendant l'année, par sa bonne conduite, son application et ses succès. La jeunesse de notre Collège a applaudi, avec enthousiasme, à un succès inouï jusqu'alors dans ses fastes ; car tout ce qui peut promettre au pays un homme digne de lui est un sujet de triomphe pour ces jeunes âmes où l'envie n'a point d'accès : c'est ce que l'honorable M. Manuel a fort bien dit au jeune Noblat, en quelques mots vigoureusement sentis, en lui plaçant sur la tête cette belle couronne.

Nous ne savons pas ce qu'est devenu ce jeune Noblat qui promettait tant en son jeune âge. C'est dommage, par contre, nous connaissons le destin de beaucoup d'anciens élèves grâce aux Bulletins et Annuaires de l'Amicale des Anciens Élèves dont la collection est malheureusement très incomplète. Nous en donnons quelques exemples qui nous ont paru significatifs.

Ce palmarès contient aussi une autre série de renseignements précieux : l'indication du succès au baccalauréat des élèves nommés.

En Philosophie sur 5 élèves nommés, 3 avaient été reçus : Maratray, Louis, externe, né à Nevers ; Boucher Louis-Augustin, interne, né à Saint-Amand et Caill, Woldemar, interne, né à Paris.

En classe de Physique, sur 4 élèves nommés, deux (Boucher et Evrat) faisaient également partie de la classe de Philosophie, et sur les deux autres, un seul avait été reçu, Millet Edme-Louis, interne, né à Champlemy.

En classe de Mathématiques, sur cinq élèves nommés, trois faisaient partie des autres classes terminales et les deux autres n'avaient pas été reçus.

Pour l'ensemble des trois classes, Philosophie, Mathématiques, Physique, il n'y avait donc au total que neuf élèves nommés au Palmarès et quatre reçus au Baccalauréat.

Nous pouvons également noter qu'il existait trois Conférences, de Géométrie, d'Arithmétique et d'Histoire Naturelle, dont les élèves venaient des classes de Rhétorique, Seconde et Troisième. La Classe d'Anglais, comme les années précédentes, était divisée en trois années correspondant aux classes de seconde, troisième et quatrième et les compositions étaient Thème ou Version.

Vers 1847 - Frebault Étienne-Victor-Michel.

Né à Saint-Bénin d'Azy le 29 septembre 1829, il avait fait ses études au Collège de Nevers⁶⁵. Il devint l'un des fondateurs de l'Amicale des anciens élèves.

Il y a de multiples familles Frébault dans la Nièvre et ce nom apparaît constamment sur les palmarès du Collège puis du Lycée. Trois des enfants de Étienne-Victor-Michel, furent successivement élèves du Collège, ainsi que son frère Émile et les enfants de celui-ci.

Frebault Étienne-Victor-Michel a eu une carrière typique des notables locaux. Conseiller municipal de 1865 à 1901 sans interruption, il occupe diverses fonctions : adjoint au maire, maire, conseiller d'arrondissement, conseiller général, président du conseil général, juge de paix etc. et fut, bien entendu, décoré : officier d'académie, puis de l'instruction publique. Il est décédé en 1901.

⁶⁵ Registre de l'Amicale 1897-1950, assemblée générale du 29 juillet 1901.